

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 75° SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 12 Décembre 1952.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2435).
2. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 2436).
3. — Manifestations des anciens SS en Allemagne. — Discussion d'une question orale avec débat (p. 2436).
Discussion générale : MM. Jacques Debû-Bridel, Léo Hamon, Estève, Tharradin, Ernest Pezet, Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.
Proposition de résolution de M. Michel Debré. — MM. Michel Debré, le secrétaire d'Etat, Ramette, Henri Maupoil, Edmond Michelet, Ernest Pezet, Saller, Jean Bène. — Adoption, au scrutin public, de la proposition de résolution modifiée.
Présidence de M. Ernest Pezet.
4. — Retrait d'une question orale avec débat (p. 2448).
5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2448).
MM. Jacques Debû-Bridel, Jean Bène, le président, Borgeaud.

PRESIDENCE DE M. RENE COTY,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures cinquante minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

* (3 f.)

— 2 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

« Mme Jacqueline Thome-Patenôtre expose à M. le ministre de la santé publique et de la population que seules les personnes occupant un logement répondant à certaines conditions minima de salubrité et de peuplement maximum, peuvent bénéficier de l'allocation « logement ». Or, un grand nombre de municipalités et d'organismes d'H. L. M., dans un effort louable, ont retiré des familles entières de véritables taudis pour les loger dans des locaux suffisamment spacieux et parfaitement sains, sans toutefois répondre aux normes exactes fixées pour l'attribution de l'allocation « logement » et, de ce fait, s'en trouvent exclues; et lui demande s'il est exact qu'il a l'intention de reviser les conditions d'attribution de l'allocation « logement » et, dans l'affirmative, quand compte-t-il prendre une décision. »

Conformément aux articles 87 et 88 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date du débat aura lieu ultérieurement.

— 3 —

MANIFESTATIONS DES ANCIENS S. S. EN ALLEMAGNE

Discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion orale avec débat suivante :

« M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il faut considérer comme fondées les informations publiées par l'agence Reuter, et reproduites par plusieurs jour-

naux, tant français qu'étrangers, relatives à un congrès qu'auraient tenu à Verden (Basse-Saxe) les anciens S. S. sous la présidence du général S. S. Herbert Gille;

« Il lui demande quelles réactions ont été celles du ministère des affaires étrangères devant cette manifestation qui semble une véritable provocation;

« Et enfin quelles mesures il compte adopter pour obtenir du gouvernement de Bonn de mettre fin à de telles manifestations absolument incompatibles avec le programme de dénazification du Reich et avec la création désirée de l'Europe. »

La parole est à M. Debû-Bridel.

M. Jacques Debû-Bridel. Mes chers collègues, je suis quelque peu confus d'intervenir dans un débat de politique étrangère. Je n'appartiens à aucun organisme international, je ne suis pas membre de notre commission et je ne suis pas un spécialiste des problèmes internationaux. Mon seul titre, la seule circonstance atténuante qu'il me soit permis de plaider est qu'il s'agit de la renaissance du nazisme. Or il y a bien longtemps — c'était en 1924 — je fus, je crois, un des tout premiers journalistes français à signaler l'existence, le danger, la force, le dynamisme du mouvement que dirigeait alors Adolf Hitler. C'était pourtant au moment où il venait de rompre, après l'échec du putsch de Munich, avec le maréchal Lüdendorff. Depuis, avec quelques-uns — nous n'étions pas nombreux, je pense à Pierre Vernus, à notre collègue et ami, Philippe Barrès — nous n'avons cessé de prendre très au sérieux cette force si représentative des aspirations secrètes, instinctives et quelque peu troubles de l'Allemagne et de l'âme germanique.

Si l'on éditait, si l'on réunissait en florilège tout ce qui fut écrit depuis 1924 jusqu'au raz de marée hitlérien de 1930, tout ce qui fut écrit de 1930 à la prise de pouvoir en 1933, et enfin de 1933 à la date néfaste de Munich, si l'on rassemblait tous les propos, toutes les prophéties, toutes les affirmations d'hommes graves, d'hommes informés, de spécialistes et de nos hommes d'Etat, on serait véritablement effrayé de voir l'aveuglement d'une nation intelligente en face des phénomènes germaniques.

Cela dit, les incidents qui se sont déroulés à Verden m'obligent à me poser et à vous poser cette question: qu'est, dans l'Allemagne actuelle, cette Allemagne que nous allons réintégrer dans l'Europe, à laquelle on parle de rendre les armes, qu'est et que représente, dans l'Allemagne actuelle, le nazisme, qui ne fut d'ailleurs qu'une des formes profondes du pan-germanisme, de cette poussée de l'âme germanique vers le devenir, vers la réalisation d'une espèce de mirage, du *deutschum* infini qui n'a pas de frontière et constitue un appel vers l'absolu?

Les incidents de Verden en eux-mêmes sont graves; mais ils le sont, croyons-nous, surtout pour ce qu'ils représentent. C'est, en fait, le point d'arrivée, l'aboutissement d'un long mouvement, qui a repris depuis 1949, de remise en place des anciens cadres du parti national socialiste.

C'est là un phénomène qui, j'en suis certain, frappera l'écrivain futur. Le parti national socialiste ne s'est pas effondré avec la défaite des armées allemandes, des armées de Hitler. En Allemagne, nous avons assisté, en 1918, aussi superficielles fussent-elles, à des révolutions, à des mouvements de rue, après la défaite du Reich wilhelminien; mais les cadres du Reich hitlérien, malgré l'invasion du pays, malgré l'arrivée des troupes russes à Berlin, la poussée des troupes alliées, la prise de Berchtesgaden par les divisions de Leclerc, les cadres du Reich hitlérien ont tenu.

Hitler disparu, son testament a été exécuté; Himmler a pris sa succession et c'est sur l'ordre des hitlériens que les généraux allemands, les uns après les autres, capitulèrent.

Ceux qui essayèrent en juillet 1944, alors que la défaite était une certitude, bien plus réelle, bien plus tangible qu'elle ne l'était en novembre 1918 pour le Reich, ceux qui tentèrent de libérer l'Allemagne de Hitler furent jugés, condamnés, fusillés, éliminés de la vie publique. La puissance, la solidité des cadres nazis sont et auraient dû être pour tous les alliés un grave avertissement.

Je crois qu'on en a tenu compte au lendemain de l'effondrement allemand: les cadres nazis furent supprimés avec l'Etat allemand lui-même, car nous avons assisté aussi à ce phénomène extraordinaire, après 1945, de voir l'Allemagne, comme Etat, effacée de la carte de l'Europe. Mais c'est par la volonté des alliés que les criminels de guerre ont été jugés et que l'on a essayé de dénazifier l'Allemagne.

En fait, cette dénazification correspond-elle à une réalité, a-t-elle vraiment apporté à l'Allemagne un renouveau profond, lui a-t-elle permis de constituer de nouveaux cadres, sommes-nous en face d'une autre Allemagne que l'Allemagne nazie de 1939? C'est le problème que les incidents de Verden nous obligent à nous poser.

Extérieurement, à première vue, il n'existait plus rien du parti nazi il y a quelques années; seulement, si nous suivons

d'un peu près les manifestations de la vie publique allemande, nous sommes forcés de nous rendre compte que, d'une façon régulière et constante, les forces des groupements nazis se sont reformées et ont été réintégrées dans la vie publique allemande, face aux gouvernements locaux, groupées autour des réfugiés politiques rentrés dans leur pays. Depuis que le peuple allemand est consulté, nous voyons resurgir, les uns après les autres, des hommes qui, à titres divers, ont appartenu au IV^e Reich. Ce sont ces hommes qui, les uns après les autres, occupent et reprennent des postes importants dans la vie germanique et dont les propos, les appels paraissent, nous devons le constater, réveiller les échos les plus profonds dans la jeunesse allemande.

Les premières manifestations — je dirai publiques — de cette resurgence du nazisme datent de 1949, avec la fondation du *Nationaldemocrat Partei*, le congrès de Wiesbaden, avec ses mots d'ordre pour reprendre les anciennes frontières, pour recouvrer les territoires volés, avec ses panneaux *Herr, macht uns frei!* (Seigneur, rendez-nous la liberté!). C'est là une aspiration que toute nation doit avoir, mais la manière menaçante par laquelle se manifestait ce vœu vers la liberté est particulièrement significative du danger que nous craignons et que nous redoutons.

En 1950, la propagande nazie va s'affirmer d'une façon beaucoup plus virulente et beaucoup plus sincère. Ce sera la campagne contre les hommes qui résistèrent à Hitler. On peut difficilement faire admettre les crimes, les camps de concentration, l'antisémitisme bestial et frénétique prôné par Himmler et par Goebbels; mais avec un sens remarquable de la propagande qu'eurent toujours les nationaux-socialistes allemands, le fait pour certains généraux d'avoir en pleine guerre essayé de liquider les hommes qui étaient responsables de la défense nationale était un geste particulièrement grave et il était fort facile de dresser l'opinion publique contre ces officiers. C'est contre les résistants de 1944 que nous allons voir s'exercer de la façon la plus nette les partisans du nazisme.

Je ne veux pas insister sur toute la propagande faite en ce sens, et entre autre, sur les déclarations d'un député à Bonn, M. Helder, puis sur son acquittement par le tribunal de Neumaster, dans le Schleswig, sur les poursuites engagées de nouveau contre lui et, enfin, sur la condamnation à trois mois de prison qui fut prononcée contre lui et en fit une espèce de martyr de la cause nationale-socialiste.

Enfin, autre manifestation du nationalisme: la reconstitution des sociétés d'anciens combattants, qui s'appellent les *Front Soldaten*. Là encore nous assistons à un phénomène que nous avons bien connu après 1918; les *Front Soldaten* correspondent à ce que fut le *Stahlhelm* après la première guerre mondiale. Ces associations d'anciens combattants, devenues en fait des associations politiques, tendent à la revanche et au retour de l'impérialisme allemand.

Les *Front Soldaten* ont, ces dernières années, multiplié leurs manifestations. Elles sont, je crois, parfaitement légitimes, en principe légales, mais leur activité réelle ne semble guère contrôlée. Et nous arrivons à la manifestation de Verden qui a été pour l'opinion publique française et, je puis dire, pour l'opinion publique alliée, un véritable choc. Car c'est là une manifestation d'anciens *Waffen S. S.* reconstitués, non plus à l'intérieur des *Front Soldaten* que nous n'avons aucun pouvoir pour interdire, mais reconstitués en leur propre qualité de société de « criminels de guerre ».

Car les associations de *Waffen S. S.* ont été condamnées comme associations de criminels de guerre par le tribunal de Nuremberg. Le fait que l'on ait autorisé leur reconstitution sous le prétexte d'amicales constitue incontestablement une violation des prescriptions internationales et des jugements du tribunal de Nuremberg.

Nous avons le droit d'être surpris de cette reconstitution. En fait les *Waffen S. S.*, troupes de choc de l'armée allemande, n'appartenaient pas à la *Wehrmacht*. Il s'agissait de troupes jouissant de privilèges de juridiction et détachées du commandement de l'état-major allemand dépendant directement de Hitler et des organismes nazis. Les *Waffen S. S.* furent les formations militaires qui sortaient des *Sturm und Schutz*, les trop fameux *S. S.* qui jouèrent un rôle de premier plan dans la vie du parti nazi. Les *S. S.* furent créés en 1924, après la libération de Hitler, après sa condamnation, qui suivit le putsch de Munich, les *S. S.* lui servirent de troupes de protection, contre les éléments flottants de son parti. C'est avec les *S. S.*, qui constituaient l'élément le plus dur, le plus fanatique, le plus directement attaché à la personnalité même du *Führer*, que furent réalisés les progrès de la tendance purement hitlérienne, à l'intérieur du parti nazi, notamment contre les frères *Strasser*.

C'est avec les *S. S.* que fut réalisée la liquidation de *Röhm* et de l'état-major *S. A.* le 30 juin 1934. Les *S. S.* constituent donc l'organisme essentiel du parti nazi. C'était son aile marchante, c'était son poignard et c'était sa trique. Les *S. S.* avaient

prêté un serment spécial à Hitler, serment du reste dont s'inspirèrent plus tard les malheureux de Vichy. Car il est assez affligeant de penser que les termes du serment que l'on prononçait là-bas étaient à peu près calqués sur ceux du serment à Hitler. Il y a là véritablement quelque chose de grotesque. C'était la farce suivant le drame et la tragédie. Le serment prêté à Hitler avait quand même une tragique grandeur dans sa férocité et dans le sacrifice qu'il exigeait des hommes qui le faisaient, tandis que le serment à la vieille idole de Vichy, dans cette ridicule petite capitale où on était aux ordres de l'ennemi, revêt un caractère vraiment pitoyable.

Je me permets de rappeler, à un moment même où l'on est en train d'essayer de faire l'apologie des hommes qui pactisèrent avec l'ennemi, ce parallélisme véritablement assez déshonorant pour l'histoire de notre pays. (*Applaudissements.*)

Les S. S. furent pendant toute la guerre un élément particulièrement cruel, particulièrement aveugle, particulièrement brutal d'exécution des consignes nazies. Dans l'extermination des populations civiles les brigades de choc S. S. jouèrent un rôle prépondérant, de premier plan, si l'on ose s'exprimer ainsi. A l'heure présente, on est en train de juger les criminels d'Oradour-sur-Glane, ce sont des Waffen S. S. Nous pouvons évoquer spécialement, dans cette maison, le général Ramcke et les S. S. car si nous siégeons entre ces murs encore debout, ce n'est pas à eux que nous le devons !

Aux heures de la libération de Paris, de cette insurrection nationale qui devait définitivement secouer ce qui restait du joug allemand, nous avons assisté à l'effondrement de la Wehrmacht, et quand les premiers chars de Leclerc vinrent rejoindre les combattants des barricades, la Wehrmacht lâcha pied et capitula. Mais dans cette maison même, dans ces vieux jardins de Marie de Médicis étaient groupés les derniers éléments de la résistance allemande, de la résistance nazie, c'étaient des Waffen S. S. Les Waffen S. S. avaient résolu de lutter jusqu'au dernier homme, de se faire tuer et de faire sauter le palais du Luxembourg et le quartier. On peut dire que notre maison a failli disparaître dans ce tragique acte de désespoir des Waffen S. S. Remarquez qu'il y a, dans cette volonté désespérée, une grandeur à laquelle aucun d'entre nous ne peut rester insensible ; mais ce fanatisme, nous avons failli le payer très cher. Heureusement les éléments plus résignés de la Wehrmacht désarmèrent les S. S. dans le jardin du Luxembourg et dans le palais où nous siégeons en ce moment.

Le général Ramcke, d'après les renseignements qui me sont donnés, général S. S. et parachutiste, a du reste vécu et travaillé dans cet immeuble en 1942. Nous sommes donc particulièrement indiqués pour demander à la nation allemande et à nos alliés des comptes quant aux manifestations que l'on tolère en violation des prescriptions du jugement de Nuremberg.

Ces 5.000 Waffen S. S. réunis à Verdun, acclamant les propos du général Ramcke, — je ne les citerai pas, nous les avons tous lus et il est inutile de leur accorder une publicité trop grande et supplémentaire — ces 5.000 Waffen S. S. — et j'aimerais, monsieur le ministre, sur ce point, savoir si vos informations coïncident avec les miennes — correspondraient au 1/8 des associations de Waffen S. S. reconstituées à l'heure présente en Allemagne.

D'après les informations qui m'ont été fournies, les anciens « gau » des partis nazis seraient reconstitués. Le parti nazi, en tant qu'élément actif, était représenté, jusqu'à sa dissolution, par le parti socialiste du Reich, qui remporta, comme vous le savez, en 1951, une incontestable victoire électorale en Basse-Saxe et les anciens Waffen S. S. sont ses troupes de choc reformées et réarticulées exactement dans les anciens cadres du parti nazi.

Ce que j'aimerais savoir aussi, car là le fait est très grave, c'est si cette association des jeunes nationalistes allemandes, qui aurait été, paraît-il, aidée dans sa reconstitution par un service secret d'une des nations occupantes, n'appartient pas, elle aussi, à l'association des Waffen S. S. Ne sommes-nous pas déjà, en ce moment, placés en face d'une remise en activité à peu près totale des cadres anciens du parti nazi ?

Cela n'aurait qu'une importance relative, si nous étions sûrs qu'à nouveau ces cadres, cette activité nazie ne risquent pas d'entraîner derrière eux vers une nouvelle aventure, la nation allemande et surtout la jeunesse allemande. A ce sujet, nous avons le droit de dire que nous sommes inquiets.

Les plus grands succès de librairie, à l'heure présente, en Allemagne, sont les propos et les confidences du maréchal Goering, du fidèle Goering. Il y a dans ce fait que signalait, dernièrement, dans une étude remarquable, M. Robert d'Harcourt, spécialiste averti des questions germano-françaises, une indication que nous ne pouvons pas négliger et qui doit nous inquiéter.

En fait, la manifestation de Verdun, pour intolérable et pénible qu'elle fût, devrait être l'occasion d'ouvrir les yeux à nos alliés,

de réveiller dans l'opinion publique. Si nous savons réagir en temps utile, elle peut mettre fin à de périlleuses incertitudes, surtout si nous savons faire entendre la voix de la France, parce que nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas, surtout, négliger l'autre Allemagne.

Nous savons que, si l'Allemagne a, hélas ! été trop constamment, d'une façon trop régulière, la menace qui pesait sur nos frontières, la force d'invasion, de destruction à l'intérieur de l'Europe, il existe quand même une autre face de l'âme allemande. Nous savons qu'à l'heure actuelle, dans ce Reich, des hommes travaillent pour la paix, travaillent pour arracher définitivement la jeunesse allemande, la nation allemande au poison du vieux pangermanisme, de ce nationalisme exacerbé et pour faire entrer, comme nous le souhaitons tous, comme nous le désirons tous, la nation allemande dans le cadre de l'Europe.

Nous avons des motifs d'inquiétude, certes. La manifestation de Verdun en est un. Mais il est aussi des motifs d'espérance. Le plébiscite de la Sarre en est un. Quand on compare ses résultats à ceux de l'autre plébiscite, nous avons quand même quelque droit de nous féliciter des résultats de la propagande de la France et de l'influence de l'action de notre pays.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre, à ce sujet, un hommage à l'homme qui en fut l'artisan principal et dont le nom me paraît avoir été un peu oublié dans le concert d'hosanna qui suivirent le plébiscite de la Sarre, je parle du colonel Granval, qui est un représentant de cette armée des F. F. I. que l'on calomnie tant aujourd'hui, animateur responsable de l'influence française dans la Sarre. (*Applaudissements.*)

Il y a aussi l'action constante de ces penseurs allemands, de ces Allemands qui ne cessent de replacer leur nation face à ses responsabilités et, faisant écho aux rodomontades et aux discours du général Ramcke et de ses semblables, il y a aussi les avertissements d'hommes comme le pasteur Niemoeller. Je retrouve cette déclaration plus ancienne, mais qui a été reprise souvent par des Allemands courageux.

« Tous les Allemands, écrivait le pasteur Niemoeller, sont responsables de leurs souffrances actuelles et des horreurs perpétrées depuis onze ans. »

Le pasteur Niemoeller blâmait les chrétiens qui tentent d'esquiver leurs responsabilités, en déclarant que seuls les nazis sont coupables.

L'Allemagne, la nation allemande, évidemment, se trouve à ce moment à un carrefour, savoir si elle sera reprise par le vieux rêve des chevauchées impérialistes ou si elle s'intégrera dans une Europe pacifique, tel est le problème.

Mais, monsieur le ministre, et c'est là sans doute le problème le plus angoissant pour nous tous, est-ce qu'à l'heure présente, involontairement et placée, je le sais, dans une situation particulièrement complexe et délicate, la politique que nous suivons actuellement — je dis bien que nous suivons — n'est pas en train de travailler contre l'Allemagne pacifique, contre l'Allemagne civilisée, en faveur de la renaissance de l'Allemagne pangermaniste ?

Je relisais, après les manifestations de Verdun, le remarquable volume du professeur Vermeil sur l'Allemagne et je fus frappé et arrêté par un passage qu'il consacrait à l'Allemagne weimarienne, passage que l'on peut trouver à la page 371 de son ouvrage.

C'est à l'occasion de la reconstitution de la Reichswehr en Allemagne que le professeur Vermeil écrivait : « La Reichswehr fut donc d'abord très modestement reconstituée, une simple Reichswehr de 100.000 hommes, mais elle allait se maintenir sur le plan du militarisme absolu de l'Allemagne bi-markienne. Elle continuait à considérer la guerre comme un état durable et normal.

« On comprend ainsi et maintenant — car cela a été écrit en 1915 — l'immense erreur commise alors par les alliés. Ils n'ont pas vu que, pour maintenir Weimar et la démocratie allemande, il ne fallait à aucun prix rétablir un noyau de résistance du militarisme allemand. »

Or, quand nous appelons l'Allemagne aux armes, est-ce qu'automatiquement nous ne faisons pas resurgir en Allemagne les forces de son militarisme ? Vous le savez, nous avons à peu près tous ici apporté notre adhésion à la politique atlantique. Il n'est pas un d'entre nous qui ne sache, qui ne comprenne, le danger que fait courir l'impérialisme russe à la paix de l'Europe, et la nécessité de se regrouper pour lui faire échec ; mais dans notre esprit, j'en suis certain, dans l'esprit du Gouvernement français aussi, il s'agit et il s'agit uniquement de la défense de l'indépendance de la nation. Il s'agit, et il s'agit uniquement, d'éviter à notre pays de subir les pressions extérieures sous lesquelles gémissent tant de nations occupées. Il s'agit d'éviter que Paris devienne jamais un nouveau Prague. C'est de cela qu'il s'agit, mais de cela uniquement.

Nous n'avons jamais voulu, et nous ne participerons jamais à je ne sais quelle croisade idéologique de défense d'un système économique contre un autre. Il ne s'agira jamais pour nous de nous lancer dans je ne sais quelle aventure contre une nation,

car nous voulons vivre en paix avec toutes les nations (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche*) et nous n'abolissons rien du passé.

Cela, je crois qu'il était nécessaire de le dire, car si nous laissons croire de l'autre côté du Rhin qu'une croisade est possible, ce mot même, ce terme seul, éveille immédiatement des échos terribles, réveille un atavisme dangereux, car il s'agit d'une croisade précise, il s'agit d'aller chercher des frontières, et l'on entend murmurer de l'autre côté du Rhin: « Hitler avait raison », comme certains viennent dire chez nous: « Pierre Laval avait raison ». C'est cela qu'il faut empêcher. Le Gouvernement français a donc, dans cette affaire, une très grande responsabilité. Il faut faire entendre la voix de la France, voix de la raison, voix de sagesse et voix pacifique. Tant que cette voix ne se fera pas entendre, nous risquons de voir se développer cette politique de néo-nazisme dont Verdun n'est qu'une des manifestations et qui peut nous entraîner très loin.

Quant à nous, tout en rendant hommage à votre action personnelle, monsieur le ministre, nous regrettons que le Gouvernement français n'ait pas su faire entendre, en cette occasion, plus haut et plus fort, la voix de la France. Nous sommes persuadés que l'union de toutes les volontés françaises est plus que jamais nécessaire si nous voulons arracher l'Europe au cauchemar de la renaissance du pangermanisme et sauvegarder la paix alors qu'il en est encore temps. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cette intervention faisant suite à la question que M. Debû-Bridel a eu l'excellente idée de poser, je n'entends nullement appeler au secours de nos inquiétudes le cortège des furies antiallemandes. Je n'entends nullement évoquer l'ensemble des raisons de ressentiment qu'une assemblée parlementaire française pourrait exprimer contre l'Allemagne et, puisque j'aurai à dire des choses dures, il ne me déplaît pas de commencer en évoquant ces civils allemands qui, il y a quelques jours, se jetaient à l'eau d'une rivière pour sauver un soldat français en danger de se noyer.

Je débiterai ainsi, pour marquer que la haine est absente de mon propos et que la sympathie peut même y être présente. La lucidité n'en doit cependant jamais être absente, il ne saurait pourtant être question, dans le cadre de ce débat matinal, d'évoquer l'ensemble de la politique allemande ou de ce qui en tient lieu pour la France. D'autres controverses appelleront, n'est-il pas vrai, monsieur le ministre, d'autres rendez-vous ?

Pour aujourd'hui, tenons-nous en donc aux limites du débat, à la riposte de la France devant certaines manifestations, et, puisque M. Debû-Bridel a fort bien parlé de celles qui revêtaient les apparences d'une « reconstitution à l'identique » des procédés nazis, je voudrais montrer que cette influence des éléments nazis et des Waffen S. S. a d'ores et déjà pris, sur l'ensemble de la vie publique allemande, une emprise dont vous pouvez déceler les traces chez ceux-là mêmes qui ne s'avouent pas nazis. chez ceux-là même qui prétendent combattre le nazisme; déjà l'esprit des manifestations nazies antifranchaises provoquent des actes officiels allemands auxquels le Gouvernement français est, je pense, tenu de répondre.

Mon premier exemple — et je procéderai dans le choix à une sélection rigoureuse, car je craindrais autrement de prolonger excessivement le débat — mon premier exemple sera emprunté aux agissements des services de renseignements allemands. Ces services de renseignements se sont reconstitués et ils n'opèrent pas qu'en Allemagne. Leurs cadres ont été constitués par des Allemands qui avaient une vieille pratique de l'espionnage. S'ils n'ont pas appartenu au parti nazi, c'est parce que le rôle d'un espion n'est pas de s'alourdir d'une carte de parti; ils ont, cependant, été solidaires de l'ensemble des agissements de la période écoulée. Aujourd'hui, ils ont repris cette action; ils commencent par prétendre contenir l'espionnage d'une puissance étrangère et continuent en nourrissant cette passion imbécile pour le prétendu mystère qui, dans le passé, n'a déjà fait que trop de mal à la conscience publique allemande.

C'est ainsi qu'un service d'espionnage vient de forger contre la France l'accusation romancée de négociations mystérieuses avec une puissance étrangère, comme s'il était besoin de mystère et de rendez-vous clandestins lorsqu'on entretient des relations diplomatiques avec un pays, pour négocier tranquillement et commodément avec lui — c'est là, je crois, le rôle normal des diplomates.

Mais ce qui est grave, ce n'est pas seulement qu'un service d'information ait émis de prétendues informations qui rappellent, au détriment de notre pays, je ne sais quel *Protocole des Sages de Sion*, par trop fameux dans l'histoire de la mythologie allemande. Ce qui est grave, c'est qu'un parlementaire

allemand se soit fait l'écho de ces propos; ce qui est plus grave encore, monsieur le ministre, c'est qu'au lendemain d'une intervention particulièrement violente contre notre pays, et à raison même de cette intervention, ce parlementaire ait été officiellement reçu par le chancelier de la République allemande pour parler de ces accusations. Ce qui est grave, c'est que des services de renseignements qui devraient, paraît-il, défendre la sécurité intérieure allemande contre des agressions extérieures, dressent le fichier d'Allemands incontestablement démocrates — et qui ont simplement le tort d'être démocrates, afin qu'ils puissent, le cas échéant, au moment d'une mobilisation, être livrés à la fureur d'attentats privés, dont on connaît assez bien, depuis le meurtre de Rathenau, la technique d'outre-Rhin.

Ce qui est grave, monsieur le ministre, c'est que ces services de renseignements aient été constitués avec, au départ, ce que M. Debû-Bridel appelait, je crois, la tolérance d'une certaine puissance d'occupation. Je me hâte de dire que cette puissance d'occupation s'est aperçue, paraît-il, depuis, des périls de ses « contacts », je me hâte de dire que, fort heureusement, cette puissance d'occupation n'était pas la France; mais je veux bien rappeler que, de par le régime même du statut d'occupation, nous sommes associés à tout ce qui, du côté occidental, se fait en Allemagne. Il me serait donc agréable de savoir si vous avez cru pouvoir, à cette occasion, manifester le sentiment d'inquiétude de la France.

Mais j'en viens à des questions qui touchent beaucoup plus directement encore notre pays. Je reprendrai ici le trait même d'une question que je posais, il y a quelques semaines, au moment des élections sarroises. Je vous demandais alors quelles initiatives le Gouvernement français avait prises pour relever, comme il convenait, les immixtions du gouvernement de la République fédérale de Bonn dans une affaire qui ne le concernait pas puisqu'elle concernait la Sarre.

Depuis, les élections sarroises ont eu lieu et je veux saluer, à leur propos, non pas le succès de l'influence française, mais celui de la raison sarroise, et je veux reconnaître, dans la manifestation de confiance dont ont bénéficié les partis constitutionnels sarrois, la preuve que des populations de caractère incontestablement germanique peuvent, dès l'instant où elles sont soustraites aux menaces et aux sortilèges de la violence, émettre un vote de démocratie et de raison dont il faut louer le Gouvernement français d'avoir permis la manifestation.

Mais, précisément, pour permettre à cette opinion sarroise, de ne pas connaître ce mélange de terreur et d'égarement qui caractérisa les années 1934 à 1939, encore faut-il que soient contenue et réduite, toute menace de violence, toute pesée originaires des territoires qui étaient ceux du Reich et qui sont devenus ceux de la république fédérale.

Or, laissez-moi relever ici, monsieur le ministre, non pas seulement les propos privés, non pas seulement les campagnes privées (donc après tout libres) d'excitation nationale qui se sont manifestées en Allemagne, mais encore un certain nombre d'actes officiels qui mettent en cause, soit l'action, soit l'inaction du gouvernement fédéral allemand.

Tout d'abord, la campagne de radiodiffusion engageant les Sarrois à l'abstention, vantant les partis interdits et réprouvant ceux qui participeraient loyalement au vote, n'a pas pu se manifester aux postes émetteurs de radiodiffusion allemands, sans la tolérance, au minimum, du gouvernement de Bonn. Qu'a-t-il été fait pour dénoncer cela ?

Le procédé, où se retrouve l'ingéniosité d'un peuple doué pour la technique, qui consiste par exemple à l'envol, en direction de la Sarre, d'un certain nombre de ballons porteurs de tracts et destinés à atterrir sur le territoire sarrois, opération qui n'a pu se faire sans une certaine abstention de la police du territoire allemand. Monsieur le ministre, qu'avez-vous fait pour relever cela ?

Manifestations, au cours d'un congrès d'un grand parti allemand, où le décès d'un citoyen sarrois a été commenté en des termes tels qu'ils étaient véritablement, contre nous, une excitation à la haine! J'entends, monsieur le ministre, que nous n'avons pas le droit de remontrance à l'égard des congrès politiques allemands. Mais il se trouve que ce congrès était celui d'un parti de la coalition et que le personnage le plus violent fut, je crois, le vice-chancelier du gouvernement allemand. Qu'a-t-il été dit sur cela ?

Puis — puisqu'il faut continuer dans la série des actes de partis officiels et des hommes publics — est-il vrai, monsieur le ministre, qu'à la veille des élections, à la frontière même de la Sarre, à Trèves, à Coblenz, à Kaiserslautern, pour venir plus près encore, se sont tenus des meetings dans lesquels parlaient, pour inciter les Sarrois à l'abstention, d'une part, les chefs des partis non autorisés en Sarre, d'autre part, des hommes politiques allemands parmi lesquels figurait le propre président du conseil du land rhéno-palatin sur le territoire duquel se tenaient ces meetings ?

Faut-il, ensuite, monsieur le ministre, parler de l'acte véritablement curieux du Bundestag, le 23 novembre 1952, par lequel,

à la quasi-unanimité, le Parlement fédéral allemand a invité les Sarrois à boycotter les élections qui étaient organisées chez eux et à déclarer, par avance, qu'ils n'en reconnaîtraient pas le résultat ? Que penser, monsieur le ministre, de la convenance diplomatique de cette manifestation par laquelle un parlement invite, par un acte incontestablement officiel, les électeurs d'un territoire extérieur à celui qu'il représente à ne pas participer aux élections ? Et que dirait-on, outre-Rhin, si le Conseil de la République adoptait, demain, à sa quasi-unanimité, une résolution invitant des électeurs étrangers à boycotter et à saboter une consultation électorale ayant lieu dans leur pays. Qu'avez-vous fait devant une telle manifestation ?

Comment avez-vous relevé, encore, au lendemain même des élections sarroises, la déclaration, non pas privée, non pas officieuse, mais officielle s'il en fût, je pense, par laquelle M. le chancelier de la république fédérale allemande a affirmé qu'il ne reconnaissait pas les résultats des élections sarroises ?

Je me permets de vous poser toutes ces questions et je n'ignore pas qu'on peut répondre, qu'on doit répondre, que les électeurs sarrois ont, les premiers, répondu avec sagesse, mesure et paix à l'outrance et à la provocation allemandes. Je m'en loue et je veux, parce que c'est l'exigence de l'équité et, au surplus, l'intérêt national, saluer la part de la diplomatie prudente du ministère des affaires étrangères dans ce succès. Mais je voudrais ajouter que les meilleurs amis de la France pourraient se décourager de voir leur autorité nouvellement affirmée par la consultation populaire impunément bravée à leurs frontières mêmes.

De par la convention franco-sarroise, c'est la France qui a la représentation diplomatique de la Sarre. Monsieur le ministre, a-t-on fait savoir à Bonn, avec telles conséquences que de droit, que la république fédérale ne représentant, aux termes mêmes des accords qui lui ont donné naissance, que onze pays allemands, n'a rien à dire sur les affaires intérieures d'un territoire qui n'est pas compris dans ces onze pays ?

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien !

M. Léo Hamon. J'en viens, et ce sera ma dernière observation, à un fait particulièrement sensible à nos cœurs, puisque la victime en est un Français. A la veille même des élections sarroises, dans le petit village frontière d'Ocksen, un Français était égorgé dans des conditions particulièrement abominables. Vous me permettez, au nom du Conseil de la République unanime, j'en suis persuadé, de rendre hommage à la mémoire de ce jeune soldat français, le canonnier Dubois, mort après tant d'autres Français victime d'une agression germanique. *(Applaudissements unanimes.)*

M. le président. Le Conseil tout entier, mon cher collègue, s'associe à cet hommage.

M. Léo Hamon. Le jeune Dubois a été assassiné dans des conditions qui relèvent, sans doute, de la justice pénale, et j'ai trop le respect de l'indépendance de la justice et des garanties qui sont dues à des accusés, même lorsqu'ils sont étrangers, pour vous demander ce que sera la procédure et la décision du tribunal français. Mais je vous demande ce que le Gouvernement de la République française a fait devant les responsabilités officielles allemandes engagées par cet assassinat.

Il n'est pas douteux, monsieur le ministre, que ce crime, suivant de peu d'ailleurs un attentat dont avait été victime un autre militaire français, ne serait pas survenu si les passions nationalistes et antifrançaises n'avaient pas été déchaînées en Allemagne depuis plusieurs semaines, à l'occasion notamment des élections de la Sarre, avec la participation de membres du gouvernement allemand ; avez-vous fait ressortir, monsieur le ministre, les responsabilités morales de ces hommes dans cette effusion du sang français ?

Qui plus est, et pour parler de choses plus précises encore, vous savez que notre malheureux compatriote eût été sauvé si, blessé, il avait été emmené en temps utile par une ambulance ; vous savez que le maire d'Ocksen a été invité à faire venir une ambulance, et que ce magistrat municipal s'est refusé à faire venir cette ambulance au moment où notre compatriote agonisait, en proie à une hémorragie. Est-ce exact ? Si ce l'est, veuillez nous le confirmer. Dites-nous si ce fonctionnaire est toujours à la tête de cette commune allemande. Aucune sanction, je crois, n'a été prise par le gouvernement du land...

M. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Tout ce que vous dites, monsieur le sénateur, est exact, sauf sur ce dernier point, la responsabilité du magistrat municipal. Quant au reste de vos informations, tout est exact.

M. Léo Hamon. Si vous pouvez confirmer, monsieur le ministre, que le magistrat municipal allemand n'est pas responsable, je retirerai volontiers mon accusation, laquelle ne fait d'ailleurs que reproduire ce qui a été dit et imprimé sans être jusqu'à présent démenti,

M. le secrétaire d'Etat. Laissez se dérouler l'enquête de la justice française.

A gauche. Voilà ce qu'il faut.

M. Léo Hamon. J'en suis d'accord, mais autre chose encore est en cause. Avant qu'une enquête, de quelque justice que ce soit, ait pu être opérée, le ministre de l'intérieur du Land rhéno-palatin a publié, sur les incidents et sur leur cours, un communiqué officiel proprement diffamatoire à l'égard de nos compatriotes de celui qui était mort comme de celui qui gisait blessé. Je crois savoir que ce communiqué a été retiré. Je voudrais savoir si le Gouvernement français a protesté comme il convenait contre l'étonnante manifestation par laquelle le ministre en exercice de l'un des Länder allemands, avant même d'avoir fait une enquête, accuse nos compatriotes afin d'essayer de blanchir les siens.

Voilà, monsieur le ministre, les observations que je désirais vous faire et les questions que je désirais vous poser. Elles se nuancent de beaucoup de tristesse. On n'a pas fini de parler des « criminels de guerre » et de leurs crimes que, déjà, il y a des « criminels de paix ». On discute du statut des soldats français qui se trouvent en Allemagne, mais, avant même de savoir s'ils y demeurent en occupants ou en alliés, nous avons, vous avez, j'en suis persuadé, le souci de les voir, à quelque titre que ce soit, protégés contre l'assassinat.

J'ai évoqué ces questions avec le souci de montrer que ce qui menace la paix du monde et les relations franco-allemandes en particulier, ce n'est pas seulement la reconstitution à l'identique des anciennes folies d'outre-Rhin.

Je suis persuadé que nous avons une tendance excessive à nous attacher à tout ce qui paraît être la réparation des manifestations nazies, sous leur forme tristement classique, parce que le passé ne revient jamais tel quel, entièrement semblable à lui-même. Ce qui est le plus redoutable, c'est la manifestation, sous de nouvelles formes mieux adaptées aux circonstances présentes, des égarements et des démesures anciennes.

Je ne crois pas que le germanisme soit affecté par lui-même et en lui-même d'une espèce de malédiction inhérente à lui-même, mais je dis qu'il est entaché d'un péril d'excès et de démesures, et que c'est rendre service aux démocrates allemands qu'évoquait tout à l'heure M. Debû-Bridel, c'est rendre service à l'Allemagne, c'est servir la cause d'une entente franco-allemande, qui ne peut être fondée que sur le respect des droits de chacun, que d'affirmer, chaque fois que nos droits sont méconnus, la vigilance de la France, une vigilance qui ne sera jamais inamicale, mais qui entend toujours être lucide et ferme. *(Applaudissements au centre, à gauche et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Estève.

M. Estève. Mes chers collègues, pour répondre au désir et à l'invitation de M. le président à l'issue de la dernière séance, en raison même du point particulier que je vais soulever et qu'a rappelé tout à l'heure M. Hamon dans son intervention, je serai très bref.

La question orale avec débat posée par notre collègue M. Debû-Bridel à M. le ministre des affaires étrangères nous autorise, avec M. Hamon, à attirer très spécialement l'attention du Gouvernement sur les récents et douloureux événements d'Ocksen, petite cité allemande soumise à notre régime d'occupation, ces événements faisant suite à un attentat qui datait de quelques jours.

Vous vous souvenez des faits : dans la soirée du samedi 29 novembre, deux jeunes soldats de vingt ans, du 8^e régiment d'artillerie coloniale, sont attablés dans un café. Près d'eux, un groupe de citoyens allemands consomment. La présence de ces Français les gêne et pour les faire fuir, on les provoque par des chants, des propos séditieux nettement hostiles à notre pays. Vous connaissez la suite. Nos deux jeunes gens se dressent pour le prestige de l'uniforme qu'ils portent. Ils sont bientôt terrassés et l'un d'eux, le canonnier Dubois, originaire de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine, succombe ; son camarade est grièvement blessé. L'agresseur et plusieurs de ses complices sont arrêtés par l'autorité militaire.

Nous avons trop, les uns et les autres, le respect de la justice, actuellement saisie, pour anticiper sur les condamnations méritées par les auteurs de ce double attentat. Les enquêteurs doivent suivre leur cours, les responsabilités nettement établies. Est déjà mis hors de cause le maire de la localité, dans un communiqué publié par le commissaire français de la région Rhénanie-Palatinat, où l'on veut démontrer que l'aide apportée à nos soldats est monnaie courante, chez le peuple allemand.

Il ne faut pas, monsieur le ministre, laisser croire que le crime d'Ocksen est uniquement de droit commun ; ce serait un bien mauvais service rendu à la France, mais il est de notre devoir de réfléchir et de penser que toutes les manifestations de force organisées par les anciens S. S. à Verdun peuvent être

le prélude des revanchards dont les premières conséquences aboutiront à de nouveaux attentats et à des douleurs de vieux parents devant lesquelles nous devons nous incliner. Les familles françaises, dont les fils servent leur patrie avec fierté dans les troupes d'occupation, ont le droit d'exiger qu'ils soient en sécurité et surtout qu'ils ne soient pas bafoués. Les châtements de tels crimes doivent être exemplaires, mais après les enquêtes minutieuses dont la France généreuse est coutumière et suivant le code militaire de son armée, car l'armée allemande nous avait habitués, un certain temps, à moins d'égards.

Je n'en dirai donc pas davantage, puisque la justice militaire est saisie, mais je suis persuadé de me faire l'interprète du Conseil de la République en priant le Gouvernement d'être plus vigilant pour l'honneur de nos armées d'outre-Rhin.

Enfin, sur le plan plus général de la question posée, s'il est nécessaire que l'Europe se fasse dans un climat de paix et d'affection mutuelle des peuples, si la France a poussé à l'extrême son désir de conciliation, avons-nous la certitude que l'Allemagne a fait définitivement son *mea culpa* ?

Mérite-t-elle vraiment de prendre place au concert européen ? Nous voudrions tous l'espérer.

Prenez garde, monsieur le ministre, soyez prudent et très prudent, mais surtout soyez fort car chez nos voisins d'outre-Rhin, nous avons l'impression que la race des seigneurs n'est pas morte. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Tharradin.

M. Tharradin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne veux pas laisser achever ce débat sans apporter en quelques minutes, si vous le permettez, une opinion qui a été et qui reste, je crois, l'une des plus autorisées en ce qui concerne les Waffen S. S. Il s'agit de la voix des déportés de la Résistance, des politiques et des raciaux, dans les camps de concentration d'Allemagne, de la voix de ceux qui sont morts et des quelques vivants qui subsistent.

Nous avons trop connu ces gens, qui ont été nos tortionnaires, qui n'avaient du soldat que l'uniforme, pour ne pas marquer notre indignation la plus vive devant la tolérance dont font preuve les alliés à l'égard de la constitution d'associations d'anciens Waffen S. S. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Je précise: nous n'associons pas ces gens-là à l'ensemble des Allemands, avec lesquels je pense qu'une entente est encore possible. J'ai été prisonnier de guerre de 1940 à 1942. J'ai connu la Wehrmacht, ce n'était certes pas drôle, mais on y trouvait encore, parfois, des âmes de soldats; j'ai été, en 1944 et 1945, gardé par des Waffen S. S. à Buchenwald, qui eux n'étaient que d'infâmes bandits.

Monsieur le ministre, je voudrais par la même occasion, vous parler d'une information de presse. Quelle émotion ont ressentie les résistants, les anciens déportés et leurs familles, à la parution d'un article du *Monde* des 7 et 8 décembre concernant les archives de la Gestapo sur les déportés français en Allemagne! Ces archives seront-elles rendues aux Allemands ?

Il me paraît impossible de consentir à voir remettre dans les mains de ces gens-là, au moment où se reconstituent leurs associations d'anciens S. S., des archives auxquelles nous n'accordons nous-mêmes pas grande foi, bien qu'elles aient servi à faire mourir nos camarades.

Monsieur le ministre, vous qui avez tant de fois fait entendre la voix de la France, cette voix qui résonne encore à nos oreilles de résistants (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), je vous supplie, au nom des déportés, au nom de ceux qui sont morts, de la faire entendre encore une fois très énergiquement. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Ernest Pezet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Mes chers collègues, je n'avais pas du tout l'intention de prendre part à ce débat. Je suis arrivé tout à l'heure en séance, sans consulter — je m'en excuse — l'ordre du jour. Je pensais même que le présent débat s'était déroulé et clos hier soir. C'est en entendant les précédents orateurs que j'ai été incité à intervenir. Pourquoi ?

Parce que j'ai quelque crainte que le présent débat, latéral à la politique étrangère, ne risque de jeter un certain désarroi dans les esprits s'il apparaissait que sa conclusion éventuelle pouvait donner à penser que la politique des Alliés et notamment de la France à l'égard de l'Allemagne actuellement était incohérente et, à tout le moins, incohérente.

J'ai jeté en hâte quelques notes sur le papier pendant les interventions, excellentes d'ailleurs, de nos distingués collègues. Je vais m'y référer. Voici la première phase: L'étonnement de mes collègues m'étonne. Que cela signifie-t-il? Voyons, mesdames, messieurs, peut-on être étonné qu'il y ait encore du nazisme en Allemagne? Pour ma part, sa disparition m'aurait

grandement surpris, en si peu de temps. La politique des alliés vainqueurs à l'égard de l'Allemagne était fondée sur quelques principes qu'il est bon de se remettre en mémoire: d'abord, des principes proprement politiques et économiques: internationalisation de la Rhur, éclatement et destruction des Konzern — c'est ce qu'on appelait la décartellisation — détachement politique de la Rhénanie entière de l'Allemagne — mais oui, messieurs, même cela, et Dieu sait si nous en sommes loin!... Ensuite, sur le plan de l'éthique individuelle et sociale, sur le plan de la psychologie collective, démocratisation et dénazification de l'Allemagne.

La mise en application des premiers, proprement politiques et économiques, supposait l'union absolue et durable de tous les alliés et une politique d'autorité, voire de forces communes. Je n'ai pas besoin de rappeler, mesdames, messieurs que cette union n'a pas duré longtemps: à peine l'encre des accords de Potsdam était-elle séchée que la sécession de l'U.R.S.S. était accomplie; les anciens alliés devenaient des adversaires: impossible dès lors de pratiquer la politique économique et politique de contrainte et de tenue en mains à l'égard de l'Allemagne.

Mais, plus encore, la dénazification et la démocratie présupposaient-elles, elles aussi, une unanimité politique et morale, une unité de vues et de but, une union dans l'action absolue entre les victimes du nazisme, par elles enfin vaincu militairement. Oui, la permanence d'une collaboration intime, loyale et durable des vainqueurs du nazisme était indispensable pour tenter avec quelque chance de succès, à la longue, la rééducation de tout un peuple et plus particulièrement le redressement moral et politique de sa jeunesse abusée. Combien de temps fallait-il, mesdames, messieurs, pour cette immense et délicate tâche de rééducation? Le temps qu'il faut pour une éducation d'homme: des générations! Or, nous sommes à sept ans de la capitulation de Reims. Et l'on s'étonnerait que le tréfonds de l'âme allemande, de celle des cadres dirigeants d'âge moyen, aussi bien que celle des masses, n'ait pas été transformée? Oui, vraiment, l'étonnement étonne!

Par conséquent, fonder une politique à l'égard de l'Allemagne sur l'illusion d'une dénazification effectivement accomplie, serait d'une inconséquence aussi puérile que dangereuse.

Il y a trois ans passés, la commission sénatoriale d'enquête que je présidais avait convié les principaux chefs de la social-démocratie allemande à venir conférer avec elle à Mayence. Cette conférence, pleine d'intérêt, me donna l'occasion de faire à M. Carlo Schmidt et à ses collègues, l'observation que voici: « Ce qui nous surprend et nous inquiète le plus c'est votre nationalisme à vous socialistes. En raison de votre idéologie, de vos principes, vous devriez être, en Allemagne, au premier rang de l'action internationale. Or que constatons-nous? Nous constatons que vous êtes, à cette heure, à la pointe du nationalisme allemand. Comment s'explique ce paradoxe? Il ne peut avoir, à notre sens, qu'une première explication, à elle seule peut être suffisante: c'est qu'il y a dans le tréfonds même de votre peuple allemand, jusque dans les masses populaires et ouvrières, un nationalisme sous-jacent, vivace et puissant. Sur ce courant nationaliste, que vous sentez particulièrement fort, vous branchez votre politique de parti. La plus indulgente hypothèse serait que vous entriez dans le courant dans l'espoir de le canaliser. Mais le fait patent, c'est d'abord l'existence et la force secrète du courant! »

Ainsi donc, mesdames, messieurs, l'Allemagne n'est pas à ce jour et ne pouvait pas être réellement dénazifiée, à beaucoup près. Les Alliés n'ont pas réussi à s'entendre pour travailler ensemble au redressement de mentalité, individuel et collectif, à la rééducation de la jeunesse et des masses allemandes: leurs efforts en ce sens se sont même contrariés et parfois contredits. Voilà le fait: il explique ces explosions de haine et ces éclats scandaleux que la question posée aujourd'hui, à cette assemblée, nous donne l'occasion de reprouver et condamner, mais aussi de situer dans le contexte historique. Mais il y a plus. Après 1870, souvenirs-nous, la faute capitale de Bismarck avait été de détacher l'Alsace-Lorraine de la France. Cette annexion fut, sans aucun doute, l'aliment émotif le plus puissant du patriotisme populaire français pendant près d'un demi-siècle. En un certains sens, ce souvenir puissamment émotif de l'Alsace-Lorraine, cette fidélité populaire aux provinces arrachées à la patrie, furent bienfaisants au moral de la nation. Mais, reconnaissons-le cependant: si ces sentiments nationaux agirent à la manière d'un ciment de l'unanimité, de l'unité nationales entre 1870 et la première guerre mondiale, ils dégénérent parfois en outrance nationaliste; ils alimentèrent aussi les nationalismes, aussi bien français qu'allemand; par là même, ils eurent des effets nocifs sur l'état des relations franco-allemandes d'une part, et de l'autre sur la façon dont étaient envisagés, sur le climat où étaient baignés les différends européens, plus ou moins gravement litigieux, d'entre les deux guerres.

Or, mesdames, messieurs, nous nous trouvons, sans que nous, Français, y ayons la moindre responsabilité originelle,

en présence d'un phénomène identique, du côté allemand; un motif grave de protestation nationale et de revendication a été fourni à l'Allemagne occidentale: le transfert à la Pologne de territoires naguère allemands, et le partage de l'Allemagne même. Sans prendre parti le moins du monde dans les controverses sur le caractère plus ou moins germanique, plus ou moins polonais, de ces territoires, ni sur les droits historiques plus ou moins fondés des deux Etats sur ces régions disputées, un fait matériel demeure: c'est que l'annexion des territoires de l'Est et le partage de l'Allemagne sont et resteront les éléments émotifs du patriotisme allemand, bien plus, les aliments du nationalisme germanique. Cette question souverainement irritante faussera longtemps les perspectives politiques internationales et les données de la politique intérieure allemande. Elle sera toujours sous-jacente, mais présente, même quand elle sera inavouée ou marquée, dans toute politique allemande.

A qui incombe la responsabilité d'une situation qui hypothéquera longtemps la politique internationale? Les responsabilités sont assurément partagées. Nous en connaissons certaines. Et d'abord, la volonté de l'U. R. S. S. d'étendre son glacis protecteur le plus loin possible et son astucieux calcul de dresser à tout jamais — du moins aussi longtemps que le litige frontalier de l'Est restera pendante, et il le restera longtemps — l'Allemagne contre la Pologne et la Pologne contre l'Allemagne. Trait de génie de Staline, a-t-on dit? Au regard du machiavélisme et du cynisme politiques, il se peut! Au regard de la sagesse politique à long terme, au regard de la pacification européenne et des réconciliations nationales aussi nécessaires à l'Est qu'à l'Ouest, ce fut une faute, une faute capitale. Elle retentit déjà dans la vie intérieure allemande, elle fausse les problèmes essentiels, qu'il s'agisse d'organisation de l'Europe, ou de communauté politique de défense. Le fait est là, positif, brutal, inéluctable: il y aura, pour de longues années encore, en Allemagne, des fermentations de troubles et des aliments de nationalisme à cause du partage de l'Allemagne de l'Est et des ex-Allemands.

Mais, mesdames, messieurs, quelque appréciation qu'on puisse porter sur ces faits, sur leur sagesse ou leur folie, même avec une Allemagne non dénazifiée, force était bien de concevoir et de mettre en œuvre une politique allemande. On devait la faire, sans attendre une réelle dénazification, sans attendre même une définitive pacification des esprits. Cette politique, elle a été conçue sous le signe du rapprochement européen, en vue d'une construction européenne. On l'a définie une politique d'intégration européenne de l'Allemagne.

Alors, je vous demande d'y réfléchir: l'opinion, si peu éclairée, ne risquerait-elle pas d'éprouver un total désarroi, s'il lui apparaissait, à travers un débat comme celui-ci, que même cette politique de sécurité, accrue par une intégration européenne de l'Allemagne, est un leurre; un leurre, dis-je, et attesté par les excès de langage, par les outrageantes manifestations, par les défis oratoires de nationalistes allemands impénitents?

Certes, mesdames, messieurs, il y a de quoi être déconcerté, pour la masse du peuple français de bonne foi, par le déroutant diptyque d'un nationalisme allemand persistant et agressif, d'une part, et de l'autre, par la politique d'indulgence et le parti pris de coopération pour l'Europe et pour la pacification, que la France et tout l'Occident pratiquent à l'égard de l'Allemagne. Un allemand, M. Funck-Brentano, ne préside-t-il pas la commission d'études pour l'élaboration d'une constitution européenne? L'Allemagne n'a-t-elle pas été invitée très vite à faire partie du conseil de l'Europe — bien trop vite à mon gré —; n'y est-elle pas entrée *pari passu*, et n'y agit-elle pas déjà avec une liberté de critique et une allure assez audacieuse? Oui certes, tous ces faits peuvent causer du désarroi dans l'opinion, surtout si cette opinion pouvait être conduite à penser qu'il n'y a que nazisme et hypernationalisme en Allemagne, comme si le général Rameck, et non M. Heuss, représentait la République fédérale allemande.

Je le répète: il fallait bien qu'il y eût une politique à l'égard de l'Allemagne. Politique de contrainte et de force? Impossible. Politique d'autorité commune des anciens alliés? Impossible. Il ne restait plus que cette politique d'intégration européenne. Elle doit se garder de toute illusion sur la conversion à la démocratie du peuple allemand. Elle ne doit pas s'aveugler sur les sentiments profonds des masses allemandes; mais pouvait-on, sans de pires dangers, attendre, pour l'entreprendre, un redressement, une rééducation, une démocratisation complète de plus de quarante millions d'hommes?

J'ai cru comprendre, à tort ou à raison, que, à travers le débat soulevé par une question orale, c'est notre politique générale — politique des alliés occidentaux et politique européenne — à l'égard de l'Allemagne qui était évoquée, et que cette évocation indirecte, pouvait confusément causer quelque désarroi dans une opinion déjà tourmentée par des incertitudes

et des contradictions. Si vraiment l'Allemagne est encore en proie au nazisme, quelles conclusions logiques tirer? Pratiquer une politique de force, d'autorité, de contrainte? Mais est-elle possible, ou simplement pensable, à cette heure?

Entreprendre une rééducation des masses allemandes et attendre des décades qu'elle ait réussi? Mais, d'ici là, la vie nous presse; elle nous contraint de traiter avec une Allemagne redevenue libre, à peu près pleinement souveraine, et, qui plus est, associée à l'œuvre européenne, à égalité de droits!

Et il n'est plus temps, remarquez-le, de revenir en arrière. Personne, à l'Occident, n'en a plus le moyen, en eût-il la volonté.

Vous le voyez, monsieur le ministre et cher ami, je ne fais pas voir notre politique en rose et je mets l'accent, de façon malhabile, sur des paradoxes et des antinomies. J'aurais peut-être mieux fait de ne pas prendre la parole. (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat Ce n'est certainement pas mon avis!

M. Ernest Pezet. Quoi qu'il en soit, j'ai en tout à l'heure le sentiment qu'il y aurait eu quelque inconscience à ce débat s'il se fondait seulement sur l'affirmation d'une vérité évidente par elle-même, savoir que l'Allemagne est loin d'être pleinement dénazifiée, qu'il y a encore beaucoup de reviviscences du nationalisme allemand, qui ne pardonne à aucun de nos alliés, et surtout à la France, sa défaite.

Voyez-vous, à vous livrer le fond de ma pensée, je ne suis pas éloigné de penser que l'on a eu tort de faire entrer si vite l'Allemagne au Conseil de l'Europe. Ce conseil, en 1950, n'était encore qu'une humble organisation faible et balbutiante et d'une plasticité telle qu'on pouvait la comparer à une motte de beurre (*Sourires*). Et c'est dans cette motte de beurre qu'avec d'excellentes intentions et pas mal d'illusions on a inséré, ainsi qu'une boule d'acier, l'Allemagne. Ce fut une hâte imprudente. Mais c'est un fait. Il s'agit maintenant de tirer de ce fait le meilleur parti possible. Mais le pire serait qu'on donnât l'impression, voire que l'on proclamât qu'il n'y a rien à faire avec l'Allemagne, parce qu'elle n'est pas encore totalement dénazifiée, tout en pratiquant avec elle une politique d'intégration européenne si poussée et si ouverte à l'espérance que, à certains moments, elle semble avoir une sorte de primauté dans la préparation de la future Europe.

L'opinion publique n'a vraiment pas besoin d'être condamnée à l'écartèlement, au scepticisme, par de si impolitiques contradictions. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Mes chers collègues, l'utilité d'un pareil débat, c'est qu'il permet au Gouvernement de répondre avec précision aux questions diverses qui ont été posées.

Je commencerai par exprimer ma gratitude à mon ami M. Ernest Pezet qui, en conclusion a, je crois, bien replacé le problème dans le cadre de la politique générale de la France.

Avant lui, un certain nombre de membres du Conseil de la République avait posé des questions particulièrement pertinentes.

Je voudrais dire d'abord à M. Tharradin avec quelle émotion je l'ai entendu et je lui suis reconnaissant des paroles qu'il a bien voulu prononcer à mon adresse. La meilleure façon de lui manifester cette gratitude sera, sans doute, de répondre avec précision à la question qu'il m'a posée et qui intéresse à si juste titre les familles de ceux qui ont laissé leur vie dans les camps de concentration comme la petite minorité de ceux, parmi lesquels M. Tharradin lui-même, qui, par miracle, en sont revenus.

Je voudrais dire à M. Tharradin que le souci primordial du ministère des affaires étrangères a toujours été d'éviter que les autorités fédérales allemandes puissent revendiquer la propriété des archives des camps de concentration ou les utiliser sans contrôle. Sur ces deux points, je tiens à le lui dire, nous avons déjà obtenu satisfaction.

D'où procède donc la confusion à laquelle plusieurs journaux avaient déjà fait allusion avant lui? Le service international des recherches est un organisme qui, M. Tharradin le sait, a été placé successivement sous le contrôle de diverses organisations internationales; d'abord, l'U. N. R. R. A., puis l'organisation internationale des réfugiés; enfin, la haute commission interalliée. Le rôle de ce service est de rassembler et d'exploiter tous les documents qui ont été recueillis en Allemagne concernant les Allemands et les non-Allemands qui ont été détenus, soit dans les camps de concentration, soit dans les camps de travail nationaux-socialistes, et les non-Allemands qui ont été déplacés du fait de la seconde guerre mondiale. Sous le contrôle de la haute commission, les opérations techniques du service international de recherches étaient déjà assurées par un personnel en très grande partie allemand.

Au moment où a été engagée la discussion des accords contractuels, il est apparu qu'il serait très difficile d'obtenir du Gouvernement de Bonn les crédits nécessaires au fonc-

tionnement ultérieur de cet organisme, si l'on exigeait que ce dernier fût maintenu sous direction — je souligne le mot — sous direction alliée.

A ce souci financier s'ajoutait le fait que, du point de vue pratique, il semblait souhaitable que l'administration du service international de recherches fût, sous le nouveau régime, confiée à des représentants de l'autorité allemande. En effet, les très nombreux documents réunissant les quelque 14 millions de fiches nominatives consignées dans les archives du service sont rédigés en langue allemande et, d'autre part, seul le service d'état civil allemand annexé au service international de recherches est en mesure d'établir les actes de décès ou les pièces d'état civil susceptibles d'être réclamées.

Ce sont ces considérations qui avaient amené les trois puissances à inclure dans les accords contractuels une disposition prévoyant que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne assurerait la continuation des activités du service international de recherches. Mais de nombreux pays, mon cher collègue, et, en premier lieu, comme il est normal, la France, soutenue d'ailleurs par la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, ont estimé, à juste titre, que la République fédérale d'Allemagne ne pouvait pas rester seule responsable de la marche du service international de recherches pour les raisons mêmes que vous avez tout à l'heure analysées avec une émotion que vous avez fait partager, j'en suis sûr, à tout le Conseil de la République.

C'est pourquoi ces pays ont suggéré qu'à côté des accords contractuels, une convention intergouvernementale prévoie un contrôle international des activités du service international de recherches. Cette suggestion a été retenue par tous, elle a été, maintenant, retenue par les Allemands eux-mêmes, qui ont accepté un projet de convention stipulant que les activités du service international de recherches seraient, comme on dit aujourd'hui au prix d'un affreux barbarisme, « supervisées » par un conseil composé de huit membres, désignés par chacun des gouvernements de France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, et enfin de la République fédérale d'Allemagne. Il appartiendra à ce conseil de donner des directives générales pour le fonctionnement du service international de recherches et d'en surveiller l'application.

Enfin, pour ce qui concerne la sauvegarde des archives — ce qui est essentiel pour les survivants de camps de concentration et pour les familles de ceux qui y ont laissé leur vie — le projet de convention précise qu'elles seront placées sous la garde du gouvernement fédéral, qui en assure l'exploitation, c'est vrai, mais sans que cette mesure préjuge en aucune manière la propriété des documents.

La principale mission du conseil international « supervisant » le service international des recherches sera précisément de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour assurer la sauvegarde des archives de cet organisme.

La question de la propriété des documents originaux reste entière. Il est absolument faux de prétendre — vous ne l'avez pas fait, mais certains journaux l'ont fait — que le Gouvernement de la République fédérale deviendra possesseur des archives auxquelles nous attachons une importance particulière, à titre historique sans doute, mais davantage encore à titre sentimental, et ce n'est certainement pas le président de l'Amicale de Dachau — M. Edmond Michelet — qui me démentira sur ce point.

M. Bozzi. Il serait regrettable que ces archives puissent être considérées comme étant la propriété de l'Allemagne.

M. le secrétaire d'Etat. J'y viens, mon cher collègue ! Lorsque cette question sera réglée entre alliés, il conviendra de transférer les originaux vers les pays propriétaires, après en avoir, naturellement, pris des photocopies pour les besoins des services.

En fait, je dois dire d'ailleurs que la plupart des documents originaux paraissent devoir être revendiqués par les Etats-Unis, qui les considèrent comme prises de guerre. Les représentants américains à Bonn ont déjà suggéré que le transfert de ces archives ait lieu rapidement. Nous avons donné notre accord, mais sous réserve que les archives seraient détenues par les Etats-Unis pour le compte des trois puissances. Le projet américain, d'ailleurs, n'a pas encore eu de suite pratique. Il semble qu'il serait de notre intérêt — et j'ai l'intention de le faire — d'intervenir auprès du département d'Etat pour qu'une décision soit prise rapidement.

De toute façon, il est prévu qu'avant que les archives soient confiées à la garde du Gouvernement de la République fédérale, il en sera dressé un inventaire complet, dont un exemplaire sera remis à chacun des gouvernements signataires.

Je conclus par une dernière précision. En ce qui concerne la liberté d'accès direct aux archives, elle est prévue dans le

projet d'accord en faveur des gouvernements signataires. Il appartiendra au conseil international de prendre les mesures nécessaires pour assurer cette liberté et, de même, ce conseil devra fixer les mesures nécessaires pour assurer la fourniture de tous les renseignements indispensables à ces gouvernements, ainsi qu'aux personnes intéressées.

Telle est la mise au point que je tenais à fournir à M. Tharadin. Je me tiens à son entière disposition, comme à celle de toutes les associations d'anciens déportés, quelles qu'elles soient, pour leur fournir, s'ils le souhaitent, des précisions complémentaires et, le cas échéant, pour procéder aux interventions nouvelles qui pourraient être souhaitables.

J'en arrive maintenant à un autre problème, qui a été soulevé en termes tout particulièrement émouvants à la fois par l'honorable M. Estève et par M. Léo Hamon. Je veux parler de l'horrible assassinat qui a été commis à Oexsen la veille du jour où les électeurs sarrois étaient appelés aux urnes.

J'épargnerai au Conseil de la République le récit des prestations, que, conformément à notre devoir, nous avons immédiatement élevées. Je crois bien faire, toutefois, en lui communiquant la dernière lettre que nous avons reçue à ce sujet du chancelier de la République fédérale. Cette lettre est datée du 3 décembre.

« Me référant, écrit le chancelier au haut commissaire de la République française, M. François-Poncet, à votre lettre du 1^{er} décembre 1952, je tiens à vous exprimer, une fois encore, mes sincères regrets au sujet du crime commis le 29 novembre dernier à Oexsen, près de Trèves, où un soldat français trouva la mort, alors qu'un second fut très grièvement blessé. Mes regrets sont d'autant plus grands que cet acte n'a pas seulement causé un grave préjudice à des particuliers, mais qu'il est également de nature à nuire aux efforts de nos gouvernements en vue de la consolidation de nos rapports réciproques d'amitié.

« Les services militaires français procèdent actuellement à une enquête au sujet de cet incident. Je suis persuadé que, menée dans un esprit de justice, elle permettra d'éclaircir la question de culpabilité et de punir le coupable d'une manière appropriée.

« Vous connaissez, ajoute le chancelier, mes efforts en faveur de l'amélioration des rapports franco-allemands et vous savez avec quelle énergie je m'efforce contre tout ce qui est susceptible d'apporter une perturbation dans ces efforts. Cela est également vrai pour les discours, les articles de presse et autres publications de toutes sortes qui dépassent les limites d'une critique objective et mesurée. C'est la raison pour laquelle je désapprouve certaines déclarations individuelles qui ont récemment dépassé ces limites. Mais elles ne pourront jamais, continue le chancelier, dans aucun pays démocratique, être entièrement évitées. Je crois qu'en regard des nombreuses voix opposées il ne faut pas leur accorder une trop grande importance. Je considère, en particulier, qu'il serait exagéré de les mettre en relation directe avec l'homicide d'Oexsen. Cela ne m'empêche pas d'ailleurs de vous dire une nouvelle fois ma décision inébranlable, dans l'intérêt même de l'idée de communauté européenne, de tout faire partout où il le faudra pour m'élever contre les déclarations faites dans le public allemand qui pourraient aller à l'encontre de ce but ».

Je suis convaincu que le Conseil de la République s'associera au représentant du Gouvernement pour donner acte de cette lettre à M. le chancelier Adenauer.

M. Léo Hamon, avant d'aborder cet incident, affreusement douloureux certes, mais dont la portée devrait être exactement mesurée, a parlé des élections sarroises en des termes que je lui demande la permission de relever très amicalement.

M. Hamon avait posé une question par laquelle il demandait à M. le ministre des affaires étrangères de faire connaître au Conseil les démarches qu'il comptait entreprendre en réponse à la pression exercée d'Allemagne sur les élections sarroises.

M. Léo Hamon a bien voulu reconnaître que sa question avait perdu une grande part de son actualité depuis les élections du 30 novembre. Mais je tiens à rappeler que le Gouvernement français s'est abstenu, pour sa part, — et il s'en targue — de toute intervention dans un domaine qui était de la compétence des seules autorités sarroises. Il a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de constater publiquement, en le déplorant, qu'il n'en fut pas de même de l'autre côté de la frontière. C'est précisément cette comparaison qui donne pour nous et pour le monde tout son prix au résultat des élections du 30 novembre.

M. Pierre Boudet. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat. Au surplus, de nombreux observateurs étrangers, journalistes, syndicalistes, ont été les témoins de la campagne d'intimidation à laquelle le corps électoral sarrois a été soumis pendant trois semaines. Ils en ont rendu compte. Le Gouvernement sarrois, d'après les informations qui me sont parvenues, a réuni, en ce qui le concerne, une abondante documentation. Si certains commettaient l'imprudence de lui

en donner l'occasion, il n'hésiterait pas, le moment venu, à la rendre publique.

Quant au bilan de cette campagne, l'honorable M. Léo Hamon le connaît: les élections, dont l'objet limité était le renouvellement du Landstag, ont pris le caractère d'une consultation plus large au cours de laquelle quatre électeurs sur cinq se sont prononcés, non pas contre l'Allemagne — le président Hoffmann lui-même a déclaré: « Nous ne sommes pas pro-allemands, nous sommes tout simplement des Allemands » — mais pour une Sarre autonome, en union économique avec la France, et en faveur d'un statut européen.

Les Sarrois ont ainsi donné une réponse claire et nette à ceux qui, de l'extérieur, avaient cherché imprudemment et parfois insolemment à influencer sur leur décision. Je sais que mon honorable ami M. Léo Hamon s'en félicite autant que moi-même. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

J'en arrive maintenant à celui qui fut l'heureux initiateur du débat, mon ami M. Debû-Bridel. Je voudrais d'abord lui dire que, pour avoir le droit de monter à cette tribune et d'y faire entendre les paroles qu'il a prononcées, il n'est pas nécessaire d'être membre de la commission des affaires étrangères du Conseil de la République. Il suffit d'être en mesure de se prévaloir des titres innombrables à la reconnaissance de tous les patriotes français acquis par M. Debû-Bridel avant et pendant la guerre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je ne ferai qu'un reproche à M. Debû-Bridel: c'est de ne pas avoir cité les paroles du général Ramcke. Il nous a dit que nous les avions tous lues. C'est vrai; mais je crois que l'orientation générale de ce débat, la portée véritable des paroles du général, la coloration même du congrès dont nous allons maintenant parler, auraient été heureusement précisées si les paroles de Ramcke avaient été, une fois encore, rappelées.

A vrai dire, Ramcke n'a pas prononcé de discours; il s'agit d'une improvisation à laquelle il s'est livré au cours du meeting qui s'est tenu à Verden le 26 octobre. Les agences de presse en ont donné les lignes suivantes, que je vous lis:

« Il n'appartient pas en tout cas aux Britanniques de se mêler des affaires intérieures allemandes. Les membres de la gendarmerie française et de la police militaire britannique n'ont pas été des hommes de deuxième catégorie ».

On ne saurait être plus aimable! mais il y a plus grave:

« Les vrais criminels de guerre, ajoute Ramcke, sont ceux qui ont détruit des villes entières sans raison tactique, ceux qui ont lancé la bombe d'Hiroshima et qui fabriquent de nouvelles bombes atomiques. Les anciens Waffen S. S. peuvent être fiers d'avoir vu leurs noms portés sur la liste noire des alliés; peut-être dans l'avenir ces listes seront-elles considérées comme un véritable tableau d'honneur. »

Je vous signale donc — ceci a quelque importance — que le scandaleux discours du personnage fut essentiellement dirigé par lui contre les alliés occidentaux et, parmi ceux-ci, plus particulièrement contre les Américains. Je ne m'interroge pas davantage sur les raisons qu'avait le général Ramcke de procéder à cette discrimination. Je crois qu'il y avait là une mise au point historique qui s'imposait.

Quant au reste, la question posée par l'honorable M. Debû-Bridel appelle une triple réponse. En premier lieu, était-il possible d'empêcher la réunion? En deuxième lieu, quelles ont été les réactions allemandes? En troisième lieu, quelles ont été les réactions alliées et plus particulièrement les réactions françaises, dont il est parfaitement normal qu'un sénateur demande compte au gouvernement de son pays?

La réunion s'est donc tenue les 25 et 26 octobre dernier. Elle était présidée par les généraux Steiner et Gille, lesquels ont prononcé, pour leur compte, des discours d'un ton modéré et comportant notamment des déclarations de loyalisme à l'égard de la république fédérale.

La législation d'occupation — c'est la question que j'avais le devoir de me poser — permettait-elle d'interdire une telle réunion? J'ai étudié la question de très près et voici ma réponse: Il existe une loi n° 16, relative à l'élimination du militarisme et qui interdit les organisations militaires, paramilitaires, nationales-socialistes et celles qui exigent de leurs membres la qualité d'anciens combattants. La haute commission interalliée s'est préoccupée, au cours de l'été 1950, c'est-à-dire lorsque l'association fut créée, de savoir si elle remplissait une ou plusieurs conditions fixées par la loi n° 16. Elle a conclu qu'il n'en était rien puisque ce groupement se présentait comme une association dite de bienfaisance, destinée exclusivement à fournir une assistance économique et financière à des anciens combattants ainsi qu'à leurs familles.

Pour ce qui concernait le gouvernement de Bonn, il ne pouvait que s'en référer à sa constitution qui reconnaît, dans son article 8, la liberté de réunion. Les autorités allemandes n'auraient donc pu intervenir qu'en invoquant une menace à l'ordre public. Elles ont estimé que le congrès en question ne devait pas donner lieu à des incidents graves. Par conséquent, ni du

côté allié, ni du côté allemand, on n'a estimé soit avoir les moyens, soit se trouver dans la nécessité d'interdire ou l'association ou son congrès.

Deuxième question: quelles ont été les réactions allemandes? Je vais les rapporter en toute objectivité. Ramcke prononce son discours dans lequel il prend insolemment à partie les Français et les Britanniques, et injurieusement à partie les Américains.

A peine a-t-il fini que le général Steiner, organisateur du congrès, convoque une conférence de presse dans laquelle il se désolidarise publiquement de Ramcke; un porte-parole du gouvernement fédéral manifeste sa réprobation. La grande majorité de la presse fait écho à cette déclaration du représentant du gouvernement fédéral. L'union des soldats allemands — l'une des associations militaires les plus représentatives — condamne par la bouche de son président l'amiral Hansen — je cite textuellement — « chaque mot d'une déclaration qui traduit l'antagonisme d'hier et qui est de nature à barrer la route à une réconciliation de l'Allemagne avec le monde occidental ».

Enfin, le 28 octobre, le cabinet fédéral désapprouve à son tour les déclarations du général Ramcke. Le lendemain 29, le chancelier Adenauer envoie à chacun des trois hauts-commissaires une lettre dans laquelle il indique — je cite encore textuellement — « qu'en complet accord avec l'opinion publique, le gouvernement fédéral condamne avec la dernière sévérité un grave manquement qui ne s'explique que par l'absence de jugement de l'orateur ».

Reste à savoir — c'est la troisième et dernière question — ce que furent les réactions alliées, et en particulier les réactions françaises. Dès qu'ils eurent connaissance des propos injurieux de Ramcke, le ministère des affaires étrangères français et le haut-commissariat français en Allemagne se préoccupèrent des mesures qu'il convenait d'adopter, non seulement en vue de réprimer, mais aussi en vue d'empêcher à l'avenir de telles manifestations.

Ici, mesdames, messieurs, je crois avoir le devoir de vous mettre très loyalement au courant du résultat de nos efforts. Les hauts commissaires anglais et américains ont rejeté le principe d'une démarche tripartite.

Ils la considéraient, disaient-ils, comme inutile et inopportune. Inutile puisque le Gouvernement allemand et l'opinion allemande avaient spontanément réagi, et inopportune puisque l'intervention alliée servirait, pensaient-ils, la cause de Ramcke.

Ils se sont également refusés à recommander l'adoption de mesures qui, selon eux, viseraient à restreindre la liberté de réunion et d'opinion. Ils se sont bornés à accuser réception de la lettre du Chancelier.

Notre haut commissaire a, en conséquence, envoyé unilatéralement, cher monsieur Debû-Bridel, au docteur Adenauer, une lettre dans laquelle, tout en constatant les réactions satisfaisantes de la majorité de l'opinion, il indiquait que de tels écarts de langage devaient, à l'avenir, être réprimés et que, à défaut d'une législation qui en fournisse les moyens, une initiative législative devrait être prise à cet effet par le gouvernement fédéral.

Ainsi donc, bien que le Gouvernement français n'ait pas été, en la circonstance, le premier en cause, puisque, encore une fois, ce n'est pas nous qui avons été pris le plus violemment à partie par M. Ramcke, nous seuls avons agi et, je crois pouvoir le dire, d'une manière entièrement conforme au désir que M. Debû-Bridel exprimait tout à l'heure à cette tribune, avec l'approbation de la grande majorité du Conseil de la République.

Depuis cet incident, trois faits se sont produits, que je voudrais noter en conclusion.

En premier lieu, une réunion des chevaliers de la croix de fer, qui devait avoir lieu au début du mois de novembre, a été reportée *sine die*, sur l'injonction du gouvernement fédéral.

En deuxième lieu, au cours d'un débat qui s'est déroulé tout récemment devant le Bundestag, à l'occasion de la ratification des accords contractuels et du traité portant création d'une communauté européenne de défense, le chancelier Adenauer a eu le courage de prononcer les paroles ci-après, que je tiens à vous rapporter, car elles le méritent:

« Il ne faudrait pas oublier, a-t-il dit, que plus que tout autre peuple, l'Allemagne a suscité à l'étranger des haines et une méfiance qui ne sont pas encore éteintes. L'inauguration récente d'un monument à Bergen-Belsen est là pour lui rappeler, s'il le faut, que 150.000 juifs et 50.000 Russes ont été liquidés dans ce seul camp. On ne saurait oublier, non plus, que des discours comme celui de Ramcke continuent de nous desservir. » (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, mesdames, messieurs, le président de la république fédérale, détenteur de la plus haute magistrature morale de l'Allemagne occidentale, le président Heuss, au cours de cette même journée du 30 novembre, qui fut tout ensemble marquée par l'incident douloureux que vous savez et par le résultat des élections sarroises, prononçait un discours auquel la presse française n'a peut être pas réservé, à de rares exceptions près, assez d'attention.

Il importe que ses paroles soient relues du haut de la tribune d'une assemblée française :

« Les Allemands — a dit le président Heuss — ne doivent pas oublier les souffrances qu'en raison de leur race, des dizaines de milliers d'hommes ont eu à endurer ici ». Le discours était prononcé à Bergen-Belsen. « Nous devons mesurer toute l'horreur des crimes qui ont été commis dans ce camp. Que l'on ne vienne pas dire : nous ne savions rien ! Si, nous savions ce qui se passait ici, nous savions quel sort était réservé aux pensionnaires des maisons de fou, le lettres des évêques protestants et catholiques nous l'avaient appris. Nous, Allemands, nous devons apprendre à regarder avec courage la vérité en face. Que l'on n'aille pas, maintenant, découvrir une excuse ou des circonstances atténuantes dans de prétendues raisons d'Etat ou dans le traitement qu'ont eu à souffrir certains Allemands dans certains camps d'internement des années 1945-1946 ou dans le régime actuel des camps de l'Union soviétique. Rechercher une justification de ses propres fautes dans la brutalité et l'injustice des autres, c'est agir en homme dénué du vrai sens moral. Le succès d'une doctrine matérialiste auprès de demi-illettrés a conduit à l'édification d'une théorie pseudo-scientifique du meurtre qui a été présentée comme un acte naturel, soustrait aux exigences de la morale. C'est la plus grande perversion de notre temps et c'est notre honte qu'elle se soit produite dans le pays qui a donné au monde un Lessing un Kant, un Goethe, un Schiller. Cette honte, conclut le président Heuss, personne ne nous en absoudra. »

Cette déclaration, mesdames, messieurs, reflète le véritable esprit européen, dont mon ami Debû-Bridel se réclame si opportunément. C'est dans la mesure où il sera entendu et compris outre-Rhin que notre Europe, aujourd'hui communauté d'inquiétude, pourra devenir une communauté de défense et d'espérance. (Applaudissements.)

M. le président. En conclusion de ce débat, j'ai reçu la proposition de résolution suivante présentée en conclusion du débat par MM. Debré, Debû-Bridel, Lelant, Maupoil, Saller et Pascaud :

« Le Conseil de la République,

« Constatant les récents événements qui manifestent un retour des mots d'ordre d'inspiration pangermaniste, voire de partis ou de groupes dont la doctrine est directement influencée par la doctrine nazie ;

« Emu d'autre part des encouragements que des personnages officiels, voire certains ministres, donnent à des propagandes et à des méthodes qui rappellent les plus mauvaises heures du pangermanisme ;

« Surpris de constater l'indulgence dont font preuve les puissances occupantes en face de l'influence que prennent, dans la nouvelle Allemagne, des éléments dont tout homme, épris de liberté, souhaitait l'élimination définitive ;

« Demande au Gouvernement français de montrer, par son attitude, par ses déclarations, par les mesures qu'il est de son pouvoir de prendre, la nécessité d'arrêter une évolution désastreuse pour l'avenir, non seulement des relations franco-allemandes, mais aussi du monde libre tout entier. »

La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, aux heures les plus indulgentes, quand, regardant de loin, alors que nous étions encore dans le creux des tristesses et des effrois, quand nous imaginions déjà, après la victoire, l'Allemagne relevée et l'Allemagne l'égale des autres nations, il était au moins un point sur lequel nous ne pouvions pas transiger, c'était l'élimination définitive de la vie publique de tous ses criminels de guerre, de tous ses généraux, de ses policiers et de leurs séquelles de professeurs et de « technocrates » dont les actes avaient été si inhumains et dont les conceptions étaient si contraires à tous les espoirs politiques pour lesquels nous luttons.

Cette élimination, nous ne la demandions pas seulement comme un châtiment justifié, mais pour éviter qu'à l'avenir l'exemple de certains actes ou l'exemple de certaines doctrines ne continue pas à infester la jeunesse allemande. Nous estimions et voulions aussi qu'un gouvernement impartial, libéral et fondamentalement hostile à tout pangermanisme, soit le futur gouvernement allemand et qu'au sein des futurs organismes dirigeants de l'Allemagne, on ne sente aucun relent des doctrines, non seulement nazies mais antérieures au nazisme et qui avait fait tant de mal, non seulement à la France, mais à l'Allemagne elle-même. Or, nous ne pouvons pas être rassurés, bien loin de là, par tout ce que nous voyons et tout ce que nous entendons depuis quelques années.

J'ai eu l'honneur de poser, récemment, à M. le ministre des affaires étrangères, deux questions écrites, l'une à propos de l'affaire Krupp, l'autre à propos de l'influence des éléments nazis dans l'administration et la politique allemandes. Les réponses qui m'ont été faites sont bien loin d'être satisfaisantes.

Le sieur Krupp, qui a employé, pendant des années, des prisonniers, des déportés, s'est vu, non seulement libérer, mais, en vertu d'une loi à laquelle nous nous sommes opposés en vain, il se voit indemniser et il recevra des milliards de francs en contre-partie de quoi la seule garantie est l'engagement qu'il doit prendre de ne pas réinvestir les indemnités considérables qui lui sont données dans les industries de guerre dont il a été pendant tant d'années le dirigeant. (Applaudissements.)

En ce qui concerne l'influence de ces éléments néfastes, aussi bien pour la France, pour la liberté que pour l'Allemagne elle-même, la réponse du Gouvernement français est assez discrète, c'est le moins qu'on puisse dire ! Elle laisse entendre que les dirigeants allemands ont pris des engagements, et qu'il est possible de leur faire confiance, mais, encore une fois, on ne sent ni fermeté, ni même une doctrine très nette. C'est là, me semble-t-il, un manque du sens de nos responsabilités, non seulement responsabilités à notre égard, mais aussi responsabilités à l'égard de ce que doit être l'Allemagne de demain.

M. Pezet avait cent fois raison quand il disait tout à l'heure qu'il était impossible, en quelques années, d'éviter que des faits que nous regrettons ne se reproduisent. En sept années, on ne peut pas éliminer les ferments qui, depuis cinquante ans, se sont développés en Allemagne et qui, pendant près de dix ans, ont pris une telle virulence.

Mais s'il a raison, comme M. Debû-Bridel et comme M. Maurice Schumann avaient raison de dire, qu'en face de ces manifestations, il faut voir les efforts de toute une partie de l'Allemagne pour se dégager du passé et pour revenir vers le véritable esprit de liberté, il n'en est pas moins vrai que nous voyons, depuis quelques mois, une indulgence excessive à l'égard des militaires ou des politiciens de l'ancien Reich. En particulier, il est douloureux de voir l'attitude de certains professeurs d'université et l'attitude de certains ministres.

Comme M. Maurice Schumann l'a dit, je reconnais que certaines déclarations du chancelier Adenauer et de bien d'autres montrent l'effort que font certains dirigeants d'Allemagne, que nous ne pouvons qu'approuver et même admirer. Mais quel n'est, cependant, notre doute quand nous voyons aux côtés du chancelier, un ministre allemand qui n'a jamais été blâmé d'avoir réclamé la cathédrale de Strasbourg comme bien propre de l'Allemagne ! (Applaudissements.)

Que devons-nous faire ? Devons-nous enregistrer un échec ? Devons-nous dire : Les dirigeants soviétiques font bien pire en Allemagne orientale. Là, désormais, non seulement les nazis sont amnistiés, mais ils entrent en grand nombre dans les cercles dirigeants. Devons-nous dire : Puisque cela se fait de l'autre côté, faisons-le aussi du nôtre ? Ce serait une erreur. Ce n'est pas parce que nous avons l'exemple désastreux du totalitarisme d'aujourd'hui épousant le totalitarisme d'hier que nous devons, dans le monde occidental, aliéner l'esprit de la liberté. (Applaudissements.)

Nous ne pouvons pas admettre, si demain l'Allemagne doit prendre rang parmi les combattants du monde libre, que parmi ces combattants certains aient défendu les thèses hitlériennes, aient agi comme fonctionnaires, comme dirigeants de l'ancien Reich, aient été complices de l'affreuse aventure où la liberté a failli sombrer. Une des qualités du monde libre doit être de ne supporter aucune compromission avec un totalitarisme quel qu'il soit, pas plus celui d'hier que celui d'aujourd'hui.

Nous devons donc considérer qu'une des conditions de l'accord avec l'Allemagne et de l'entrée de l'Allemagne dans la coalition occidentale est l'élimination, non seulement des criminels de guerre et des dirigeants nazis, mais aussi de tous ceux qui ont représenté, comme le sieur Krupp, le plus mauvais esprit du pangermanisme militaire.

Or, nous ne pouvons que regretter, sans vouloir une fois de plus jeter le blâme sur le Gouvernement, un certain manque de fermeté. Jamais la loi 27, qui a permis le rétablissement de la fortune des Krupp et de quelques autres, n'aurait dû être acceptée. La France aurait dû faire en sorte qu'aucun accord ne fût signé si nos alliés entendaient maintenir la loi 27. Jamais nous n'aurions dû accepter qu'une indemnité soit versée à ces magnats de la Ruhr. Comment allons-nous pouvoir critiquer les autres industriels et dirigeants de l'Allemagne, voire leurs collaborateurs, quand le plus puissant de tous les potentats, celui qui a eu sous ses ordres des milliers de déportés, est aujourd'hui indemnisé et rétabli dans la totalité de sa fortune ? Jamais nous n'aurions dû accepter en silence certains discours relatifs aux départements d'Alsace et de Lorraine.

Je ne veux pas allonger ni élargir ce débat. Mais, sur cette question particulière, je demande à tous mes collègues de penser que ce n'est pas par la faiblesse mais par la fermeté que nous ferons triompher, en Allemagne comme ailleurs, la doctrine de la liberté.

L'Occident, sachons-le bien, ne referra pas sa force avec d'anciens dirigeants nazis ; la communauté atlantique pas plus que l'association des Etats européens ne se feront si nous marquons quelque indulgence à l'égard de ceux qui ont représenté

la plus affreuse, la plus ériminelle des doctrines politiques, si nous montrons, à l'égard de ce qui est le ferment le plus vicieux pour la démocratie, le moindre manque de fermeté. Nous prenons cette attitude, non par un sentiment de vengeance, mais pour l'avenir. C'est pour l'avenir qu'il faut montrer notre volonté ferme et absolue d'éviter tout retour à l'indulgence à l'égard de ceux qui, à l'égard de la liberté, n'en ont jamais montré. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Je ne suis nullement en désaccord avec les conclusions générales de M. Debré; mais, puisqu'il a mis en cause le Gouvernement français à propos de l'affaire Krupp, je voudrais rappeler quelques faits établis, sans pour autant passionner le débat.

Les industries du charbon et de l'acier, vous l'avez rappelé, sont réorganisées en vertu de la loi 27 et de la loi 75. Le Gouvernement français — vous avez été, monsieur Debré, mieux placé que personne pour le savoir — s'est constamment opposé aux clauses de cette loi qui visent la question de la propriété. La loi 75 fut à l'origine une loi bizonale. Le Gouvernement français a protesté auprès de ses alliés contre le préambule qui concerne la propriété. L'opposition du Gouvernement français a été maintenue lorsque, la fusion des zones ayant été réalisée, la loi 75 dut être transformée en loi trizonale. La loi 27 a été promulguée, le 16 mai 1950, après de laborieuses discussions, le haut commissaire français, contrairement à ce que vous avez imprudemment dit tout à l'heure, ayant voté contre.

Cette loi exclut l'expropriation et prévoit qu'une compensation équitable sera versée aux anciens propriétaires, dont les biens seront redistribués entre les nouvelles sociétés. Les anciens propriétaires éliminés sont mis dans l'obligation de céder, dans certains domaines, et sous contrôle, leurs parts de propriété, mais aucune clause du texte adopté à la majorité par la haute commission — je dis bien « à la majorité » — ne permet de les priver du produit de cette cession.

D'après cette loi, Krupp devait donc, comme les autres anciens propriétaires, recevoir le produit de la vente des actions de ses entreprises. Il aurait pu en être autrement s'il avait été, à titre personnel, déchu de ses droits. Or, tel n'est pas le cas, sans que le Gouvernement français ait en cela aucune espèce de responsabilité. Je ne vois pas l'intérêt que l'on peut avoir à laisser croire que le Gouvernement de son pays a des responsabilités dans une situation qui, du début jusqu'à la fin, s'est créée en dehors de lui.

Alfred Krupp fut remis, pour des raisons que, dans sa déclaration aux Communes, il y a deux semaines, M. Anthony Eden ne semble pas avoir totalement éclaircies, par les autorités de la zone d'occupation britannique, où se trouvent les biens Krupp, aux autorités américaines, en 1946. Il fut condamné, en 1946, par le tribunal zonal américain, à une peine d'emprisonnement et à la confiscation de ses biens. En janvier 1951, le commissaire américain, sans consulter ses collègues, ce qu'il n'avait d'ailleurs pas l'obligation de faire, puisqu'il s'agissait d'une sentence d'un tribunal américain, a prononcé une réduction de peine et l'annulation de la confiscation des biens.

Dès cet instant, Krupp était remis en possession de ses droits à compensation dont aucun texte ne permettait de le priver. On peut regretter cette situation, la déplorer, la condamner, mais le Gouvernement français, vous le savez mieux que personne, n'y a aucune responsabilité.

Le produit de la vente des actions, qui doit ainsi revenir à Krupp, semble devoir être de l'ordre de 250 à 300 millions de deutsche marks.

Je voudrais cependant ajouter que cette somme ne pourra pas être utilisée librement; je le dis non pas pour rassurer le Conseil de la République ni pour défendre le Gouvernement français qui, encore une fois, n'est pour rien dans cette situation, mais simplement pour que l'information des sénateurs soit complète.

En effet, la réorganisation des actifs se présente de la façon suivante: d'abord l'entreprise familiale Krupp sera dissoute, les mines de charbon et l'entreprise sidérurgique seront vendues. Conformément à la loi 27, que nous n'avons pas votée, mais qui déclare que la concentration ne doit pas permettre le retour à un poste de propriété ou de contrôle dans l'industrie minière ou sidérurgique des personnes convaincues d'avoir favorisé les desseins agressifs du parti national-socialiste, le plan de déconcentration écarte des postes de propriété ou de contrôle dans les industries en question, non seulement Alfred Krupp, puisqu'il a fait l'objet d'une condamnation, mais tous les membres de sa famille.

La valeur des biens est encore considérable, malgré les dommages causés par les bombardements alliés auxquels se référerait si aimablement le général Rameke dans la déclaration citée tout à l'heure, et malgré les démontages qui ont été effectués, au

nom des réparations. Sur les 142 hectares qu'occupait à Essen l'usine Gussstahl Fabrik, 82 ont vu leurs installations industrielles détruites ou démantelées. Les démontages ont permis de récupérer 114.000 tonnes de ferraille, 260.000 tonnes de machines, et ont occupé 4.000 ouvriers pendant de long mois. Des installations entières ont été enlevées, trois hauts fourneaux ont été démontés. Ce qui reste des usines Krupp sera divisé en sept tronçons dont deux unités charbonnières indépendantes, une unité sidérurgique avec un lien charbon, trois unités de transformation qui, elles, d'ailleurs, je dois le dire, ne sont pas du domaine de la loi 27 et où certains membres de la famille Krupp conserveront des intérêts. Il est prévu que Krupp souscrira l'engagement de ne pas utiliser les sommes qui résulteront de la cession de ses actions pour reprendre des intérêts directement ou indirectement dans les entreprises considérées. Le Gouvernement fédéral avait élevé des objections juridiques contre l'insertion d'un tel engagement dans le plan d'organisation. Je pense que ces objections pourront être levées.

Voilà le bilan des faits. Il y a une situation en elle-même regrettable. Le Gouvernement français n'y est pour rien. Cette situation a été, autant qu'il était possible, corrigée par l'application du plan de déconcentration. Le Gouvernement français, cette fois, y est peut-être pour quelque chose!

Telles sont, mesdames, messieurs, les informations que j'avais le devoir de vous apporter. Elles ne prouvent pas du tout que M. Michel Debré ait tort quant au fond. Mais elles prouvent qu'il a tort quand il tente d'exploiter contre le Gouvernement français une situation créée sans lui ou malgré lui. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Je me permets de rappeler au Conseil que nous discuterons, si je ne me trompe, mardi prochain, le budget concernant les affaires allemandes, avec tout ce que cela peut comporter d'observations.

Cela dit, je donne la parole à M. Debré pour répondre à M. le ministre.

M. Michel Debré. Le Gouvernement français en effet n'a aucune responsabilité directe dans l'affaire Krupp.

M. le secrétaire d'Etat. Je vous remercie.

M. Michel Debré. Il y a cependant un point qui doit être bien mis en lumière: le sieur Krupp, par la volonté de nos alliés, se retrouve à la tête d'une fortune de plusieurs milliards, et notre seule garantie, c'est l'engagement de cet homme, qui a déjà eu l'occasion de montrer qu'il n'était pas un homme d'honneur, de ne pas employer cette somme dans l'industrie charbonnière ou sidérurgique. C'est exactement à quoi se résume le châtiement du sieur Krupp!

Ceci dit, en ce qui concerne la loi 27, je rappelle que la position française était forte! Le Président de la République n'avait pas hésité, dans un de ses discours, à indiquer que la France n'accepterait jamais le préambule de ce texte qui s'appelait alors l'ordonnance 75. Forte de cette position, affirmée d'une manière si exceptionnelle par le chef de l'Etat, le haut commissaire n'aurait-il pu recevoir des instructions, non seulement pour voter contre mais pour affirmer que la France se refusait à signer tout accord futur relatif à l'Allemagne si cette loi numérotée 27 (ce fut le seul changement que nous optâmes) venait à être appliquée.

Cette loi 27 décide, en effet, que tous ceux dont nous avons toujours dit qu'ils étaient parmi les plus responsables du pansermanisme allemand ne sont pas expropriés, mais indemnisés. Encore une fois, cette révolte n'exprime pas l'opinion d'un membre de l'opposition, mais c'est elle qui a été exprimée il y a trois ou quatre ans par le plus haut personnage de la République. Or, il se trouve, en fait, que cette loi est appliquée, et que tous ces personnages, dont la plupart ont été justiciables des tribunaux, se trouvent indemnisés totalement de la perte de leurs biens. Il y a là, malgré tout, une certaine responsabilité du Gouvernement français, qui disposait d'armes pour éviter que cette loi inadmissible soit maintenant appliquée. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. Je donnerai maintenant la parole aux représentants des divers groupes qui l'ont demandée...

M. Jacques Debû-Bridel. Je demande la parole.

M. le président. Vous voulez parler en quelle qualité, monsieur Debû-Bridel?

M. Jacques Debû-Bridel. Comme auteur de la motion, et pour explication de vote.

M. le président. Je donnerai la parole à un seul représentant de chaque groupe pour les explications de vote. Je me permets d'ailleurs de rappeler que le libellé de la question orale de M. Debû-Bridel porte principalement sur les incidents de Verdun. Par conséquent, je demande aux orateurs de se limiter le plus possible à ce qui est l'objet propre du débat. (*Marques d'approbation.*)

La parole est à M. Ramette, pour expliquer le vote du parti communiste.

M. Ramette. Mesdames, messieurs, je limiterai mon intervention à quelques minutes à peine. Je veux, d'abord, en réponse à ce qu'a avancé, tout à l'heure, M. Michel Debré, indiquer qu'il n'est pas exact que l'on puisse s'appuyer sur l'exemple de la zone soviétique pour justifier la remise en scène des nazis, des hitlériens dans l'Allemagne de l'Ouest. Car s'il est une zone où, véritablement, on a procédé de manière à aboutir à la dénazification et à la démocratisation de l'Allemagne, c'est bien la zone soviétique.

M. Henri Maupoil. Soyons sérieux !

M. Ramette. Si l'on avait agi de la même manière dans les trois autres zones, nous ne serions pas à regretter les faits qui sont relatés dans la proposition de résolution présentée par M. Debû-Bridel.

M. Georges Maurice. C'est nier les faits !

M. Ramette. La première chose que les Soviétiques ont faite, en accord, d'ailleurs, avec les travailleurs allemands, c'est, en zone soviétique, d'extirper les racines mêmes du nazisme et de l'hitlérisme.

Le nazisme et l'hitlérisme n'ont pu se développer en Allemagne que dans la mesure où ils ont été l'expression de la volonté des trusts et des hobereaux prussiens, des grands propriétaires terriens, sur lesquels s'appuyait justement le nazisme et dont il défendait les intérêts (*Mouvements divers*). Or, c'est seulement et uniquement dans la zone soviétique que les grandes usines ont été remises au peuple allemand et les terres partagées entre les petits paysans allemands et les travailleurs de la terre de la zone soviétique. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Et, de ce fait, on a extirpé les racines du fascisme et on a ainsi lié le sort de l'Allemagne à son développement sur une base économique nouvelle en remettant aux travailleurs les moyens de production dont disposaient les hommes des trusts et les hobereaux de l'Allemagne orientale.

M. Pierre Boudet. Il n'y a qu'à voir les travailleurs pour s'en convaincre !

M. Ramette. Je ne vous ai pas interrompu. Permettez-moi de continuer mon exposé. Je veux simplement ajouter que la résolution présentée par M. Debû-Bridel ne peut pas nous donner satisfaction. Elle constate des faits que nous regrettons comme lui, et que nous condamnons également, mais les faits ainsi évoqués dans cette résolution — il faut le dire très nettement — sont la conséquence inévitable de la politique extérieure menée par les Gouvernements français depuis quelques années sous l'inspiration de l'impérialisme américain, politique qui a abouti aux accords de Bonn et de Paris, c'est-à-dire au réarmement de l'Allemagne de l'Ouest et à la reconstitution d'une véritable Wehrmacht. Cela ne pouvait avoir comme conséquence que de réveiller le pangermanisme que vous essayez de condamner dans votre résolution. Cela ne pouvait se faire logiquement qu'avec l'appui des cliques militaire et nazie allemandes. Cela ne pouvait qu'encourager et surexciter à nouveau les courants chauvins et ouvrir la voie à de nouvelles visées expansionnistes.

En fait, lorsque vous vous adressez à ce Gouvernement pour lui demander d'avoir une attitude et un langage, vis-à-vis de l'Allemagne de l'Ouest, qui mette un terme à de telles manifestations de pangermanisme de l'autre côté du Rhin, vous oubliez tout simplement que ce Gouvernement n'agit pas selon la volonté du peuple, que ce Gouvernement n'est pas maître de ses actes, de ses directives, que toute sa politique extérieure — les faits le prouvent — lui est dictée par les maîtres de Washington. (*Mouvements.*)

Vous savez bien que vous ne pourrez pas obtenir qu'il tienne un langage qui serait en désaccord avec celui qui est dicté par les maîtres de Washington.

Si l'on veut véritablement empêcher le réveil du pangermanisme dans l'Allemagne occidentale, si on veut en finir avec le nazisme là-bas, il faut naturellement prendre une autre direction et, qu'on le veuille ou non, il faut revenir aux accords de Potsdam, ou tout au moins à l'esprit qui a présidé à leur rédaction, s'engager dans la voie des négociations selon l'esprit de ces accords. C'est seulement ainsi qu'on parviendra à constituer une Allemagne unifiée, mais qui sera aussi dénazifiée, démocratique et pacifique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Maupoil, au nom du groupe de la gauche démocratique.

M. Henri Maupoil. Je m'excuse, mais je n'ai que quelques mots à dire, en mon nom personnel, désirant relever un point de l'intervention de mon excellent ami M. Pezet.

M. le président. Vous ne pouvez pas parler à titre personnel, le règlement l'interdit.

M. Henri Maupoil. Je parlerai donc au nom de mon groupe. M. Pezet, au début de son intervention, nous a dit: Je m'étonne que l'Assemblée se soit étonnée qu'il y ait encore des nazis.

Mais, mon cher ami, nous ne nous étonnons pas du tout qu'il y ait des nazis, c'est normal. Nous ne nous étonnons pas du tout que la dénazification de l'Allemagne ne soit pas faite. Comme vous l'avez dit, il faudra plusieurs générations pour qu'elle soit effective. Mais, si nous nous étonnons et si nous protestons, au groupe de la gauche démocratique et au nom des anciens déportés dont je suis, c'est contre ces manifestations intolérables, inadmissibles et criminelles qui se poursuivent en Allemagne. Pas un Français, pas un déporté ne l'admettra.

M. Ernest Pezet. Moi non plus je ne l'admetts pas.

M. Henri Maupoil. Nous demandons au Gouvernement, et en particulier à M. le secrétaire d'Etat Schumann ici présent, de prendre des sanctions contre ces manifestations qui heurtent les patriotes de ce pays et en particulier les anciens combattants et les déportés. Je demande, au nom du groupe de la gauche démocratique, à M. le secrétaire d'Etat d'en faire part au Gouvernement tout entier. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Michelet, au nom du groupe du rassemblement du peuple français.

M. Edmond Michelet. Mes amis et moi, nous apporterons naturellement nos voix au texte qui a été présenté par notre collègue M. Debû-Bridel, mais il est un point sur lequel je désirerais attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat, c'est celui de la restitution des documents trouvés dans les camps de déportation.

C'est là peut-être un incident que certains pourront considérer comme mineur, comme sans grande importance par rapport aux autres problèmes qui se présentent au Gouvernement. Mais on voit, du fait de la négligence montrée par le Gouvernement dans toute cette affaire, combien nos craintes sont justifiées.

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, j'ai fourni des explications avant votre arrivée.

M. Edmond Michelet. Je rappelle un certain nombre de faits que, semble-t-il, vos services ignorent. Celui-ci d'abord: les documents en question ont été sauvés par l'intervention de nos propres compatriotes. Ce sont, dans différents cas, les comités clandestins qui ont assuré, d'abord, la surveillance et, ensuite, la sauvegarde de ces documents. Vous trouverez tout à fait naturel, j'imagine, que ceux qui, au péril de leur vie, ont pu assurer cette sauvegarde, voient aujourd'hui avec inquiétude ces documents franchir l'Océan ou même, quelquefois, être subtilisés à notre vigilance et à notre contrôle.

Je voudrais aussi attirer l'attention de M. le ministre sur un autre point également important. Une loi du 6 août 1948, que tous les déportés appellent la loi Lambert, du nom de celui de nos camarades qui l'a rapportée et défendue, prévoit l'obtention d'une carte de déporté politique ou de la résistance par ceux qui ont fait ce que l'on appelait autrefois de la « Résistance ». Il se trouve — je vous prie d'excuser ce sentimentalisme — que ceux qui furent déportés ou résistants attachent une certaine importance à cette carte, en attendant d'ailleurs qu'elle leur confère le droit, sans doute, d'être interdits de séjour ou de porter, qui sait, je ne sais quelle étoile jaune. Au train où vont les choses, tout est possible.

Mais la loi en question prévoit que, pour recevoir cette carte, le demandeur doit fournir des preuves, une relation de cause à effet. Or, un certain nombre de nos camarades ne sont pas en mesure de fournir ces preuves, souvent parce que leurs chefs de réseau ou leurs chefs de mouvement ont été arrêtés, déportés en même temps qu'eux ou même fusillés.

Ces preuves, par contre, ils les trouvent dans les documents de la Gestapo auxquels je fais allusion.

M. le président. Veuillez m'excuser de vous interrompre, monsieur Michelet, mais je ne voudrais pas que s'élargisse un débat déjà vraiment trop en marge de la proposition de résolution que nous discutons.

Il nous faut apporter un minimum d'ordre et de méthode dans nos travaux. Nous discutons d'une proposition de résolution. Je demande, m'adressant au Gouvernement aussi bien qu'aux membres du Conseil, que le débat ne sorte pas de son cadre.

Sur ce, monsieur Michelet, je vous rends la parole.

M. Edmond Michelet. Ainsi, le point précis sur lequel tous les déportés attirent l'attention du Gouvernement est le suivant: il leur semblera toujours anormal que leurs propres dossiers, ceux qui les ont conduit à Dachau ou à Mathausen, restent entre les mains des Américains, sous la sauvegarde d'un certain

nombre d'Allemands qui, évidemment, ont tout intérêt à les supprimer. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pezet, au nom du groupe du mouvement républicain populaire.

M. Ernest Pezet. A l'issue d'un tel débat, il serait infiniment souhaitable que l'unanimité pût se faire sur un texte qui aurait d'autant plus de force que l'unanimité serait plus réelle, et dans les esprits et dans les votes. (*Très bien!*) Il serait très souhaitable, à mon sens, étant sur le fond tous d'accord, que nul, ici, puisse être considéré comme un possible « tolérant » — je ne dis pas un défenseur — de propos et d'actes que tous nous réprovoquons, non pas seulement en soi, mais à cause de la doctrine qui les inspire. Oui, vraiment, il serait fâcheux que nous soyons désunis dans la conclusion de ce débat.

Que manque-t-il à la motion présentée pour recueillir un unanime assentiment? Le rappel de la vérité objective telle que, tout à l'heure, M. le ministre l'a précisée à notre tribune. Non pas tous les éléments de cette vérité objective, mais ceux qui, à mon sens, en constituent l'essentiel, savoir, la réprobation officielle et solennelle, non seulement des actes odieux et des méthodes de propagande dénoncées à juste titre par la motion, mais surtout des crimes — présents et passés — et de la doctrine nazie elle-même qui les a inspirés. Cette réprobation elle a été manifestée, et par le chancelier de la république fédérale allemande, et par le président de la république fédérale allemande.

Mesdames et messieurs, il a été dit, au cours de ces débats, qu'il fallait encourager ceux des Allemands qui ont la volonté de dénazifier leur pays, de le démocratiser. N'est-ce pas d'abord aux autorités responsables de la république fédérale allemande qu'il faut donner cet encouragement? Ne faut-il pas le donner encore plus hautement à ceux d'entre eux qui, par leurs propos officiels, le méritent le mieux?

Je fais appel au bon sens, comme au sens politique et à la sagesse.

Etant donné l'intérêt majeur de la question, j'insiste pour qu'aucune considération mineure n'interfère ici, mais pour qu'au contraire, seules des considérations majeures, celles de notre patriotisme vigilant, soient affirmées — je souhaiterais que, sans rien changer au texte de la résolution, on y ajoutât un nouveau paragraphe...

M. le président. Monsieur Pezet, je suis obligé de vous interrompre, mais le règlement ne le permet pas.

M. Ernest Pezet. Ne peut-on proposer un amendement?

M. le président. Le règlement est formel, aucun amendement n'est recevable en cette matière.

M. Ernest Pezet. Alors, monsieur le président, je demande une suspension de séance de quelques minutes, afin que les auteurs de la motion et moi-même nous nous mettions d'accord et présentions un texte commun que le Conseil pourrait voter unanimement.

M. le président. Je me devais de faire cette réserve pour le respect du règlement. Si vous voulez bien continuer à nous dire, monsieur Pezet, quelles sont vos intentions, nous verrons ensuite dans quelle mesure elles peuvent être matérialisées sans violation du règlement.

M. Ernest Pezet. Je reprends donc la parole, avec votre agrément dont je vous remercie.

Il me paraît bon d'insérer, entre les 3^e et 4^e paragraphes de la résolution, le paragraphe suivant:

« Prenant acte, avec une sincère satisfaction, du désaveu prononcé solennellement par les deux plus hautes et responsables autorités politiques de la République fédérale allemande, non seulement des propagandes et des méthodes actuelles d'inspiration nazie, mais des crimes et de la doctrine nazie eux-mêmes, demande au Gouvernement français... etc. ».

Nous ne pouvons que rendre hommage à la vérité. Bien plus nous le devons. De surcroît il serait politiquement très indiqué de le faire.

M. Jacques Debû-Bridel. Accepteriez-vous de supprimer les mots « avec une sincère satisfaction »?

M. Ernest Pezet. J'y consens.

Voilà, mesdames, messieurs, la proposition que je crois sage de vous faire: rien n'est retiré de la condamnation expresse des actes et propos qui doivent être unanimement condamnés; la vérité est respectée; et, politiquement, nous accomplissons un acte qui aura — et mérite d'avoir — au delà de nos frontières aussi bien que dans notre pays, le plus grand, et le meilleur retentissement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Saller, au nom du groupe des indépendants d'outre-mer.

M. Saller. Mesdames, messieurs, ayant signé cet ordre du jour, mes amis et moi-même, nous le voterons parce qu'aucun des faits ni aucun des sentiments qui y sont exprimés ne peuvent être contestés. Nous ferons seulement le reproche amical au Gouvernement de n'avoir pas donné, à l'époque, une plus grande publicité aux protestations qu'il a faites et que M. Maurice Schumann nous a fait connaître aujourd'hui seulement concernant l'attitude du Gouvernement français à l'égard des incartades du général Ramcke et de l'affaire Krupp.

Il eut été bon, pour l'opinion française et même pour l'opinion internationale, de savoir, à ce moment-là, que le Gouvernement français n'était pas du tout d'accord, même avec ses alliés, et je crois que beaucoup de choses qui ont été dites dans le débat d'aujourd'hui auraient été évitées si nous avions connu les positions très nettes prises à l'époque par le Gouvernement français.

M. le président. La parole est à M. Jean Bène.

M. Jean Bène. Mesdames, messieurs, le groupe socialiste votera la proposition présentée...

M. Jacques Debû-Bridel. Laquelle?

M. Jean Bène. La proposition telle qu'elle est présentée et modifiée, peut-être, car vous aviez l'air d'être d'accord pour la modifier puisque vous y aviez fait vous-même apporter une rectification.

M. Jacques Debû-Bridel. Nous sommes d'accord!

M. Jean Bène. Le groupe socialiste votera cette proposition justement parce qu'elle marque la distinction entre les hommes qui, en Allemagne, essayent péniblement, avec difficulté, de démocratiser leur pays, de l'amener vers des idées de liberté, vers des idées européennes, essayent de créer un climat de paix et de détente internationale et ceux, flétris dans cette motion, qui ont conservé la mentalité nazie, je ne dirai pas la mentalité des pangermanistes d'avant guerre, mais qui ont conservé tout ce qui a fait qu'à deux reprises différentes l'Allemagne a représenté dans le monde un facteur de guerre et de ruine.

En manifestant ainsi notre désapprobation pour des hommes qui n'ont rien compris et qui ne veulent rien apprendre, le groupe socialiste espère contribuer à aider ceux qui essaient de travailler en faveur de la paix. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. Monsieur Debré, maintenez-vous votre proposition de résolution?

M. Michel Debré. Monsieur le président, nous la retirons, nous ralliant à un texte comprenant le nôtre, en entier, et au surplus, le paragraphe qui vient d'être lu.

Je ferai simplement observer, en donnant mon accord, qu'il n'y a jamais eu, de la part des autorités fédérales, un désaveu pour un certain nombre de manifestations ou de propagandes, également condamnables. A vrai dire, les dirigeants de l'Allemagne pouvaient-ils ne pas désavouer les auteurs du crime? Pouvaient-ils ne pas désavouer le dénommé Ramcke?

Mais, en sens inverse, avons-nous jamais entendu désavouer la propagande faite à l'égard de l'Alsace et de la Lorraine, je veux dire contre l'Alsace et la Lorraine françaises? Avons-nous entendu désavouer les excès de la propagande contre la Sarre?

Sous cette réserve, qui est, je vous prie de le croire, fort importante et grave en notre esprit, le groupe du rassemblement du peuple français votera la proposition de résolution. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs.*)

M. Ramette. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Ramette.

M. Ramette. Le groupe communiste se prononcera, en votant contre la résolution, contre M. Schumann, parce que votre ami, M. Adenauer a fait des déclarations — nous aurions pu les rappeler dans ce débat — qui vont dans le même sens que celles que l'on reproche à des nazis et à des hitlériens notoires. Nous sommes assez informés pour savoir que leur politique aboutit à encourager toutes les formations nazies qui se reconstituent en Allemagne.

Nous demandons, en outre, une seconde lecture du texte de la proposition de résolution, car l'adjonction qui la complète nous fournit une raison supplémentaire de la rejeter. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. C'est votre droit.

La proposition de résolution est ainsi rédigée:

« Le Conseil de la République,

« Constatant les récents événements qui manifestent un retour des mots d'ordre d'inspiration pangermaniste, voire de partis ou de groupes dont la doctrine est directement influencée par la doctrine nazie;

« Emû d'autre part des encouragements que des personnages officiels, voire certains ministres, donnent à des propagandes et à des méthodes qui rappellent les plus mauvaises heures du pangermanisme;

« Surpris de constater l'indulgence dont font preuve les puissances occupantes en face de l'influence que prennent, dans la nouvelle Allemagne, des éléments dont tout homme, épris de liberté, souhaitait l'élimination définitive;

« Prenant acte du désaveu solennellement prononcé par les deux plus hautes et responsables autorités fédérales, non seulement des propagandes et des méthodes actuelles d'inspiration nazie, mais des doctrines et des crimes nazis eux-mêmes;

« Demande au Gouvernement de montrer, par son attitude, par ses déclarations, par les mesures qu'il est de son pouvoir de prendre, la nécessité d'arrêter une évolution désastreuse pour l'avenir, non seulement des relations franco-allemandes, mais aussi du monde libre tout entier. »

Il n'y a pas d'autre explication de vote ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe du rassemblement du peuple français.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	308
Majorité absolue.....	155
Pour l'adoption.....	292
Contre	16

Le Conseil de la République a adopté. (Applaudissements.)

(M. Ernest Pezet remplace M. René Coty au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ERNEST PEZET,
vice-président.

— 4 —

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Pierre Boudet déclare retirer la question orale avec débat qu'il avait posée à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, et qui avait été communiquée au Conseil de la République au cours de la séance du 9 avril 1952.

Acte est donné de ce retrait.

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Il nous faut maintenant régler l'ordre du jour de la séance de cet après-midi.

M. Jacques Debû-Bridel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debû-Bridel.

M. Jacques Debû-Bridel. Mes chers collègues, je suis prié, par la commission des finances, d'insister pour que le budget du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme vienne en discussion, comme cela avait été prévu, à quinze heures.

M. Jean Bène. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bène.

M. Jean Bène. Je demande, au nom de la commission des boissons — M. le président Bernard m'ayant prié de le remplacer — que vienne en début de séance, sur rapport de M. Péri-dier, l'examen de la proposition de loi transmise par l'Assemblée nationale, relative à un certain nombre de modifications au code du vin.

En effet, nous sommes tenus par le délai constitutionnel. Vous savez que, ce délai ayant été une première fois dépassé, l'Assemblée nationale nous a accordé un délai supplémentaire, en sorte que si nous n'aboutissons pas aujourd'hui même, le Conseil sera censé ne pas avoir donné son avis.

M. le président. Je crois devoir rappeler au Conseil l'état de la question. La discussion de la proposition de loi relative au code du vin était inscrite à l'ordre du jour de la séance de ce matin, mais la discussion de la question orale de M. Debû-Bridel a occupé toute cette séance. Serait-il expédient de commencer immédiatement la discussion du code du vin ? (Vives dénégations.)

M. Bène vient de proposer au Conseil de prendre cette discussion au début de notre séance de cet après-midi, mais M. Debû-Bridel, au nom de la commission des finances, demande que cette séance soit réservée par priorité à la discussion du budget de la reconstruction.

M. Jacques Debû-Bridel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debû-Bridel.

M. Jacques Debû-Bridel. Je comprends très bien les arguments présentés par M. Bène au nom de la commission des boissons; mais nous sommes en période budgétaire et il avait été décidé que le budget aurait la priorité sur tous les autres débats. Au nom de la commission des finances, j'insiste à nouveau pour souligner toute l'importance du budget de la reconstruction et je me permets de faire remarquer que le délai constitutionnel joue également pour ce budget.

La discussion du code du vin risque, d'ailleurs, d'être fort longue. En tout état de cause, il est indispensable que les deux questions soient examinées cette semaine. Je crois qu'il serait logique de nous en tenir à l'ordre du jour qui a été fixé, quitte à consacrer une autre séance à la discussion du code du vin.

M. Borgeaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Borgeaud.

M. Borgeaud. Je voudrais faire observer que nous avons déjà dû demander à l'Assemblée nationale de nous accorder une prolongation de délai pour la discussion du code du vin, alors que le délai qui nous est fixé pour la discussion du budget de la reconstruction est loin d'être expiré.

Au demeurant, la discussion sur le code du vin ne devrait pas être très longue. (Sourires.) Je pense donc que nous pourrions commencer la séance de cet après-midi par la discussion relative au code du vin, pour nous consacrer ensuite à la discussion du budget de la reconstruction. (Très bien! Très bien!)

M. le président. Le Conseil est saisi de la proposition suivante: discuter à la fois, au cours de notre séance de cet après-midi, la proposition de loi relative au code du vin et le budget du ministère de la reconstruction, en commençant par la discussion sur le code du vin.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette proposition est adoptée.

En conséquence, voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique qui aura lieu aujourd'hui, vendredi 12 décembre, à quinze heures:

Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales pour l'accomplissement d'une mission d'information sur les problèmes posés par la distribution.

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger l'article 1^{er} de la loi du 3 février 1941 et à remettre en vigueur les articles 67 à 74 du code du vin pour assurer l'assainissement total du marché du vin. (N^{os} 452, 508 et 550, année 1952. — M. Péri-dier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (reconstruction et urbanisme). (N^{os} 557 et 612, année 1952. — M. Bousch, rapporteur; et avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à midi trente-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

1^{re} séance du vendredi 12 décembre 1952.

SCRUTIN (N° 181)

Sur la proposition de résolution présentée par M. Michel Debré en conclusion du débat sur la question orale de M. Jacques Debré-Bridel relative à la réunion d'anciens S.S. à Verdun (Basse-Saxe).

Nombre des votants..... 307

Majorité absolue..... 154

Pour l'adoption..... 291

Contre 16

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Ajavon.
Alic.
Louis André.
Philippe d'Argenlieu.
Armengaud.
Assailit.
Robert Aubé.
Aubergier.
Aubert.
Augarde.
Baraïgin.
Bardon-Damarzid.
de Bardonnèche.
Henri Barré (Seine).
Charles Barret (Haute-Marne).
Bataille.
Beauvais.
Bels.
Benchiha Abdelkader.
Jean Bène.
Benhabyles Cherif.
Georges Bernard.
Bertaud.
Jean Berthoin.
Biatarana.
Boisrond.
Jean Boivin-Champeaux.
Raymond Bonnefous.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Pierre Boudet.
Boudinot.
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).
Bouquerel.
Bousch.
André Boutemy.
Boutonnat.
Bozzi.
Brettes.
Brizard.
Mme Gilberte Pierre-Brossolette.
Martial Brousse.
Julien Brunhes (Seine).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Marie-Hélène Cardot.
Jules Castellani.
Frédéric Cayrou.
Chambriard.

Champeix.
Chapalain.
Gaston Charlet.
Chastel.
Chazette.
Robert Chevalier (Sarthe).
Paul Chevallier (Savoie).
de Chevigny.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Pierre Commin.
Henri Cordier.
Coudé du Foresto.
Coupigny.
Courrière.
Courroy.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Michel Debré.
Jacques Debû-Bridel.
Mme Marcelle Delabie.
Delalande.
Claudius Delorme.
Delrieu.
Denvers.
Pau-Emile Descomps.
Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Mamadou Dia.
Amadou Doucouré.
Jean Doussot.
Driant.
René Dubois.
Dulin.
Charles Durand (Cher).
Jean Durand (Gironde).
Durand-Réville.
Durieux.
Enjalbert.
Estève.
Ferhat Marhoun.
Ferrant.
Fléchet.
Pierre Fleury.
Bénigne Fourrier (Côte-d'Or).
Gaston Fourrier (Niger).
Fousson.
Franck-Chante.

Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gatuing.
Julien Gautier.
Etienne Gay.
de Geoffre.
Jean Geoffroy.
Giacomoni.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gonajout.
Hassen Gouled.
Grassard.
Robert Gravier.
Grégory.
Jacques Grimaldi.
Louis Gros.
Léo Hamon.
Hartmann.
Hauriou.
Hoeffel.
Houcke.
Houdet.
Louis Ignacio-Pinto.
Yves Jaouen.
Alexis Jaubert.
Jézquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Koessler.
Jean Lacaze.
Lachèvre.
de Lachomette.
Georges Laffargue.
Louis Lafforgue.
Henri Laffeur.
Lagarrosse.
de La Gontrie.
Ratijaona Laingu.
Albert Lamarque.
Lamousse.
Landry.
René Laniel.
Lasalarié.
Lassagne.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Le Bot.
Leccia.
Le Digabel.
Le Gros.
Robert Le Guyon.
Lelant.
Le Léanec.
Marcel Lemaire.
Claude Lemaître.
Léonetti.
Le Sassièr-Boisauné.

Emilien Lieutaud.
Liot.
Loogéon.
Longchambon.
Longuet.
Mahdi Abdallah.
Georges Maire.
Malécot.
Jean Malonga.
Gaston Manent.
Marcilhacy.
Marcou.
Jean Maroger.
Maroselli.
Pierre Marty.
Hippolyte Masson.
Jacques Masteau.
de Maupeou.
Henri Maupoil.
Georges Maurice.
Mamadou M'Bodje.
de Menditte.
Menu.
Méric.
Michelet.
Mih.
Minvielle.
Marcel Molle.
Monichon.
Monsarrat.
de Montalembert.
Montpied.
de Monlullé.
Charles Morel.
Métais de Narbonne.
Marius Moutet.
Léon Muscatelli.
Naveau.
Arouna N'Joya.
Novat.
Charles Okala.
Jules Olivier.
Alfred Paget.

Hubert Pajot.
Paquirissamypoullé.
Parisot.
Pascaud.
François Patenôtre.
Pauly.
Pauquelle.
Pellenc.
Perdereau.
Péridier.
Georges Pernot.
Perrot-Migeon.
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pidoux de La Maduère.
Raymond Pinchard (Meurthe-et-Moselle).
Jules Pinsard (Saône-et-Loire).
Pinton.
Marcel Plaisant.
Plait.
Plazenet.
Alain Poher.
Poisson.
de Pontbriand.
Gabriel Puaux.
Rabouin.
Radius.
de Raincourt.
Ramampy.
Razac.
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Riviérez.
Paul Robert.
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.

Alex Roubert.
Emile Roux.
Marc Rucart.
François Ruin.
Marcel Rupied.
Sahoulba Gontchomé Saller.
Salineau.
François Schleiter.
Schwartz.
Schäfer.
Séné.
Sid-Gara Cherif.
Yaçouba Sido.
Soldani.
Southon.
Symphor.
Edgard Tailhades.
Tamzali Abdennour.
Teisseire.
Gabriel Tellier.
Ternynck.
Tharradin.
Mme Jacqueline Thome-Patenôtre.
Jean-Louis Tinaud.
Henry Torrès.
Dionzolo Traore.
Amonée Valeau.
Vandaele.
Vanrullen.
Henri Variot.
Vauthier.
Verdeille.
Vourc'h.
Voyant.
Wach.
Maurice Walker.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Zafimahova.
Zéle.
Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Berthoz.
Nestor Calonne.
Chaintron.
Léon David.
Mlle Mireille Durnont (Bouches-du-Rhône).

Mme Yvonne Dumont (Seine).
Dupic.
Duloit.
Franceschi.
Mme Girault.

Waldeck L'Huilier.
Georges Marrane.
Namy.
Général Petit.
Primet.
Ramette.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Biaka Boda.
Charles Brune (Eure-et-Loir).

André Cornu.
Roger Duchet.
de Fraissinette.

Haïdara Mahamane.
Mostefai El Hadi.

Excusés ou absents par congé :

MM. Litaize et de Villoutreys.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 308

Majorité absolue..... 155

Pour l'adoption..... 292

Contre 16

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.